



Ponts
JACQUES CARTIER +
CHAMPLAIN
Bridges
Canada



Rapport annuel

20²⁴₂₅



Table des matières

1 En un coup d'œil	3
2 Infrastructures	5
3 Gouvernance	17
4 Analyse de la performance	22
5 États financiers	31
Annexe	56

À propos du présent rapport

La Société est engagée à communiquer de façon transparente l'information relative à ses activités et à ses investissements.

Ce rapport annuel couvre l'exercice s'étalant du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025. Il a été revu et approuvé par le conseil d'administration.

Coordonnées de la Société

Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée
1225, rue Saint-Charles Ouest, bureau 500
Longueuil (Québec) J4K 0B9 450 651-8771

Site Internet : JacquesCartierChamplain.ca
Information : onglet 'Nous joindre' sur le site Internet

Participez à la conversation sur les réseaux sociaux





Pont Jacques-Cartier



Pont de Québec



Ponts
JACQUES CARTIER +
CHAMPLAIN
Bridges
Canada

PJCCI crée le lien

le long du fleuve Saint-Laurent



**Pont Honoré-Mercier
(section fédérale)**



Tunnel de Melocheville



Estacade



**Autoroute Bonaventure
(section fédérale)**





Section 1

En un coup d'œil

La Société

Gestionnaire d'ouvrages majeurs, Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée (PJCCI) est une société d'État fédérale, établie en 1978, responsable du pont Jacques-Cartier, de la structure du pont de Québec, de l'Estacade, du pont de contournement de l'Île des Sœurs (dont la déconstruction a été complétée durant l'exercice), des sections fédérales de l'autoroute Bonaventure et du pont Honoré-Mercier, ainsi que du tunnel de Melocheville. Sauf pour le pont de Québec, PJCCI est également responsable des terrains constituant l'emprise de ces infrastructures, incluant les terrains dans le corridor du pont Champlain d'origine et les futurs aménagements qui y sont prévus.

La Société assure au quotidien le passage sécuritaire de milliers d'utilisateurs par la gestion, l'entretien et la réparation de ces infrastructures essentielles des régions de Montréal et de Québec. La Société veille à ce que ces ouvrages demeurent sécuritaires, pleinement fonctionnels et attrayants, pour aujourd'hui et pour demain. Les activités de la Société englobent la planification et la réalisation de projets de construction, de réparation et de renforcement des infrastructures sous sa responsabilité, de même que leur opération et entretien.

Mission

Assurer la mobilité des usagers, la sécurité, et la pérennité des infrastructures en préconisant une gestion systémique selon une approche de développement durable.

Vision

Devenir un chef de file en gestion d'infrastructures majeures à titre d'expert innovant, de leader en mobilité, et d'acteur social et urbain.

Valeurs

+ Esprit d'équipe + Transparence + Rigueur + Innovation + Engagement



6

infrastructures clés
du Québec



1

infrastructure clé : appui
technique par PJCCI

\$137,4

millions \$ en travaux
majeurs en 2024-2025



187

postes au sein
de son équipe
multidisciplinaire

» 82

millions de passages
par année



700 000

passages de mobilité
active par année



Message corporatif

Depuis 1978, les annales de la Société ont été marquées de plusieurs grands moments, et l'exercice 2024-2025 constitue certes un jalon majeur de son histoire avec l'ajout du pont de Québec à son portefeuille d'actifs. C'est avec fierté et humilité que l'équipe de PJCCI amorce la planification et la mise en œuvre du plan de réhabilitation de cet ouvrage centenaire ainsi que les échanges avec la collectivité. PJCCI sera appelée à collaborer avec le Canadien National (CN) et le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD), deux partenaires qui sont responsables des tabliers ferroviaire et routier, respectivement.

Par ailleurs, les travaux se sont poursuivis sur toutes les autres infrastructures de PJCCI au cours de l'exercice, travaux qui sont planifiés à long terme pour réaliser des interventions proactives et respectueuses de l'environnement. Dans le cadre de ses activités, PJCCI priorise également la santé et la sécurité des travailleurs, la saine gestion des fonds publics et l'évolution des besoins de la collectivité, puisque les travaux sont réalisés pour la population et avec elle. À cette fin, la Société continue de structurer ses activités en matière de relations avec les parties prenantes, en plus de former et d'outiller ses équipes. Les investissements en travaux majeurs ont totalisé 137,4 M\$ en 2024-2025.

Cette année, la Société a dressé le bilan de son plan stratégique *Destination 2024* qui s'est conclu le 31 mars 2024. Elle a également établi les priorités des prochaines années et mené une démarche participative qui a jeté les bases de son prochain plan stratégique 2025-2030. Lors de cette démarche, l'ensemble de l'organisation a été sollicitée en plus d'une consultation de plusieurs parties prenantes. Le nouveau plan stratégique de PJCCI a été approuvé par le Conseil en décembre 2024, et l'équipe de PJCCI a choisi la nouvelle identité visuelle et le nom de ce nouveau plan, baptisé *Ensemble vers 2030*.

L'équipe de PJCCI s'emploie par ailleurs à l'amélioration continue de ses façons de faire et a amorcé un important projet visant à se doter d'un progiciel de gestion intégrée pour appuyer les différentes fonctions de l'organisation, dans une visée d'agilité accrue. De plus, la modélisation des informations d'actifs (également désignée BIM), s'est poursuivie pour le pont Jacques-Cartier, et PJCCI prévoit en faire de même pour le pont de Québec ainsi que le secteur Bonaventure.

Projet après projet, le personnel de PJCCI se démarque par son engagement, ses multiples talents et expertises mis au service de ses réalisations. En appui à la bonne conduite des affaires, les membres du Conseil veillent à ce que les pratiques de saine gouvernance et de transparence soient en place. Ils s'assurent également que tous les efforts soient déployés pour accomplir la mission de pérennité des actifs, essentielle à la mobilité et à la sécurité des personnes. Nous constatons que ce mandat complexe a été bien rempli au cours de l'exercice.

Me Sylvain Villiard
Président du Conseil

Sandra Martel, ing.
Première dirigeante

Section 2

Infrastructures

Cette section présente les faits saillants de l'exercice 2024-2025 en lien avec les cinq rubriques ci contre :

- Gestion d'actifs
- Mobilité
- Équipe et collectivité
- Rendement et innovation
- Environnement et développement durable

■ Gestion d'actifs

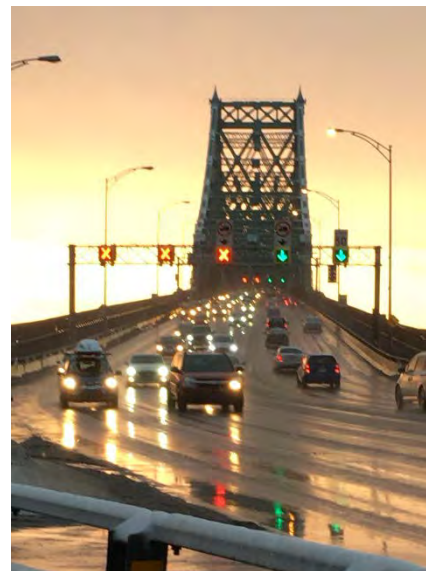
La gestion d'actifs de PJCCI – Afin de déterminer l'état réel des structures sous sa gestion et leur niveau d'endommagement, PJCCI en assure une gestion proactive, qui repose sur une connaissance approfondie de la durée de vie générale des éléments des actifs et des causes générales de leur détérioration. Cette approche permet d'établir le moment optimal ainsi que la portée précise des interventions requises, en vue de minimiser leurs coûts et maximiser leur efficacité. Les principaux travaux réalisés sur chaque actif sont déterminés dans une perspective à plus long terme, visant à assurer leur pérennité et la mobilité de tous les usagers. Ces travaux pour l'exercice sont décrits dans les prochaines pages.

■ Mobilité

Circulation routière – Les travaux de PJCCI sont planifiés afin de minimiser les entraves aux heures de pointe. D'ailleurs, au cours de l'exercice, la disponibilité des voies aux heures de pointe, sur l'ensemble des infrastructures gérées par PJCCI, a été de 99,1 %.

Planification des travaux – Partenaire clé de la mobilité, PJCCI a poursuivi ses efforts en 2024-2025 afin d'atténuer l'impact de ses travaux sur la mobilité. La Société a mis en œuvre des planifications détaillées et différentes mesures d'optimisation des travaux.

Mobilité Montréal – PJCCI est un membre actif de Mobilité Montréal qui regroupe une vingtaine de partenaires des secteurs public et privé. Depuis 2011, ces derniers coordonnent les travaux et les mesures d'atténuation requises dans le cadre des grands chantiers de la région de Montréal. PJCCI siège à cinq comités de Mobilité Montréal : coordination des entraves majeures de fins de semaine, technique, communications, aviseur et directeur.



Circulation sur le pont Jacques-Cartier

■ Équipe et collectivité

Assemblée publique annuelle – Un nouveau format a été adopté pour l'assemblée publique 2023-2024 soit une présentation audiovisuelle publiée sur le site Internet le 28 novembre 2024. Le public était invité à adresser ses questions ou commentaires par le biais du formulaire *Nous joindre* du site Internet, du 28 novembre au 5 décembre 2024 inclusivement. Ce nouveau format a permis à plus de 180 personnes de prendre connaissance des contenus, comparativement à moins de 50 participants pour l'événement en direct tenu par le passé. Aucune question n'a été transmise en lien avec les contenus de l'Assemblée.

Démarche participative – Depuis plusieurs années, PJCCI met en œuvre de nombreuses activités de consultation et d'information dans le cadre de ses projets ayant un impact sur la collectivité, l'environnement ou la mobilité. Ces activités touchent principalement trois groupes : les partenaires (municipalités, ministères et autres partenaires institutionnels), des groupes d'intérêts, et le grand public. Selon le projet ou le secteur, PJCCI déploie divers moyens pour favoriser la communication transparente et des échanges constructifs avec tous les publics.

Relations avec les parties prenantes – Afin de bien coordonner les échanges avec son environnement externe, PJCCI a élaboré et mis en place un système corporatif de gestion des relations avec les parties prenantes. Plusieurs outils ont ainsi été créés dont un Répertoire partagé qui comprend notamment un bottin corporatif et une fiche pour chaque partie prenante. Comme certaines organisations sont sollicitées dans plusieurs projets de PJCCI, ces outils facilitent la coordination interne et la cohérence des approches. Un programme de formations a été déployé au cours de l'exercice auprès de l'ensemble du personnel.

Dons et commandites – Par le biais d'une contribution totale de 44 100 \$ en dons et commandites en 2024-2025, PJCCI continue de soutenir le secteur du génie, l'industrie du transport et de la mobilité, la relève en génie ainsi que le développement durable. Elle a notamment appuyé les activités des facultés de génie de l'Université McGill, l'Université Concordia et l'Université de Sherbrooke.

Une équipe généreuse – L'équipe de PJCCI continue d'appuyer généreusement la Campagne Centraide du Grand Montréal et PartenaireSanté en contribuant une somme totale de plus de 8300 \$ en 2024-2025.



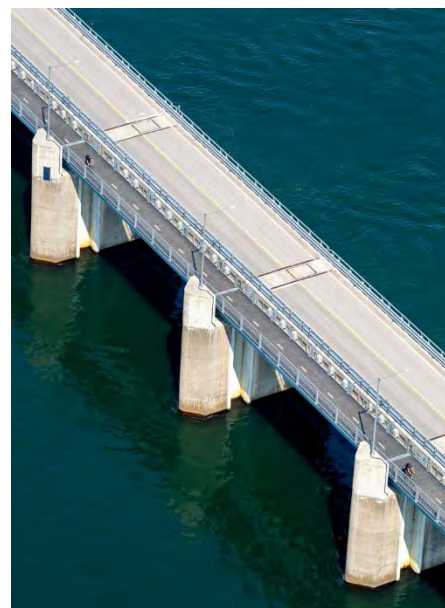
La Médaille du couronnement du roi Charles III a été remise à **Guy Mailhot**, ingénieur de PJCCI, pour son expertise, son leadership ainsi que son rôle essentiel dans la réhabilitation du pont Jacques-Cartier et la construction du pont Samuel-De Champlain, alors qu'il était en prêt de services à Logement, Infrastructures et Collectivités Canada (LICC). Au fil de sa carrière, Guy Mailhot s'est vu attribuer plusieurs reconnaissances qui témoignent de son expertise incontestée en génie civil et de son engagement envers le Canada et la population canadienne.

■ Rendement et innovation

L'innovation est dans l'ADN de PJCCI qui encourage la recherche de solutions créatives par ses équipes. Depuis 2016, différents projets de recherche qui portent notamment sur les méthodes et les matériaux sont chapeautés par PJCCI, le tout afin d'améliorer la durabilité des infrastructures.

Alternatives aux sels de déglacage - Les sels de déglacage ont des effets néfastes connus sur les infrastructures ainsi que sur l'environnement. PJCCI poursuit ses recherches sur des alternatives à ces produits afin de les éliminer ou d'en réduire l'utilisation. En collaboration avec le Laboratoire international des matériaux antigivre (LIMA) de l'Université du Québec à Chicoutimi, PJCCI a complété la première phase d'une étude pour tester le formiate de potassium; de nouveaux essais et un projet pilote sont envisagés pour explorer davantage cette alternative prometteuse.

Nouvelles techniques d'inspection – PJCCI étudie diverses méthodes d'inspection de ses structures submergées afin de trouver des alternatives à l'approche traditionnelle avec plongeurs. Elle souhaite ainsi optimiser les inspections et réduire les risques tout en préservant l'intégrité et la qualité des résultats. En collaboration avec le Centre interdisciplinaire de développement en cartographie des océans (CIDCO), PJCCI a complété au cours de l'exercice un projet de recherche sur l'utilisation de nouvelles technologies d'inspection, incluant des drones, dont les conclusions favorables ouvrent la porte à un second projet visant à améliorer la précision des relevés.



Estacade

Nouvelles techniques de réhabilitation et solutions novatrices – Au cours des dernières années, PJCCI a mis l'accent sur le développement du béton fibré ultra-performant (BFUP) afin d'assurer la réparation complète d'éléments spécifiques comme les piles, les poutres ou les dalles, et contribuer à améliorer la durabilité des infrastructures. Au cours de l'exercice, les résultats de recherche ont été appliqués sur une pile massive du pont Honoré-Mercier. Un suivi de ce projet est en cours, avec l'accompagnement d'un expert universitaire.

Partage de connaissances – En 2024-2025, la Société a partagé ses connaissances et innovations dans les secteurs du transport, du génie civil, de la mobilité et du développement durable. Les experts de PJCCI ont ainsi participé à quatre événements externes, afin d'échanger avec d'autres spécialistes et professionnels et de contribuer à l'avancement de la connaissance dans différents domaines. L'équipe a également contribué à la rédaction d'un article technique en lien avec ses projets ou ses actifs.

■ Environnement et développement durable

En s'inspirant de la norme ISO 14001, la Société a implanté un système de gestion environnementale (SGE) qui regroupe tous les outils de gestion environnementale pour faire avancer sa stratégie de développement durable. Différents outils ont été élaborés et des indicateurs de performance environnementale sont en place. De plus, PJCCI mène simultanément plusieurs initiatives visant à assurer la protection de l'environnement et la saine gestion environnementale de l'ensemble de ses activités.

- + Dans le respect des exigences de la *Loi sur l'évaluation d'impact*, PJCCI voit à la réduction des impacts environnementaux des projets, notamment par la mise en place de mesures d'atténuation fiables et reconnues.
- + PJCCI poursuit le déploiement du plan de préservation et de mise en valeur des écosystèmes de son territoire dans un objectif global de développement durable, pour assurer la protection de la biodiversité, le contrôle des espèces exotiques envahissantes, la protection des berges ainsi que la végétalisation des espaces.
- + PJCCI poursuit l'évaluation des terrains contaminés dont elle assume la gestion et a mis en place un plan de gestion de ceux-ci. Ces travaux sont financés notamment dans le cadre du Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux (PASCF).
- + Depuis plusieurs années, PJCCI dresse un portrait des gaz à effet de serre (GES) émis par ses activités administratives, de construction, d'opération et d'entretien des infrastructures. PJCCI poursuit sa réflexion visant à identifier des pistes de solution en matière de réduction des GES, appuyant l'engagement du gouvernement du Canada à atteindre la carboneutralité d'ici 2050.



Stratégie de développement durable – En tant que gestionnaire d'ouvrages majeurs, PJCCI est consciente que ses activités ont un impact sur la collectivité et l'environnement. Depuis 2015, une stratégie de développement durable encadre ses actions. Le 1^{er} novembre 2023, PJCCI déposait et publiait sa Stratégie de développement durable (SDD) pour 2023 à 2027. Le 31 octobre 2024, PJCCI a déposé et publié son premier rapport d'étape sur le progrès réalisé dans la mise en œuvre de sa SDD pour l'exercice 2023-2024. La SDD de PJCCI comprend un plan d'action pluriannuel contribuant à 6 des 17 objectifs de la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD).





Pont Jacques-Cartier

Énoncé de vision

Assurer la sécurité et la pérennité du pont au delà de son 150^e anniversaire, avec une optique d'intégration urbaine évolutive, en favorisant les modes de transports alternatifs tout en maintenant la fluidité de la circulation.

■ Gestion d'actifs – Principaux travaux : 22,4 M\$

- + Complétion du programme de réfection d'acier de la superstructure (renforcement, nettoyage et peinture du dessous du tablier, et remplacement du système de peinture de la zone d'éclaboussures)
- + Préparation de l'appel d'offres en vue des travaux de maintien du Pavillon de l'île Sainte-Hélène
- + Poursuite de la conception détaillée et adjudication du contrat visant la déconstruction de l'ancien poste de péage et le réaménagement des terrains adjacents

Réaménagement de l'entrée Rive-Sud – Les travaux dans ce secteur ont débuté en 2020 par la construction d'un nouveau bâtiment destiné à l'équipe d'Opérations et entretien de PJCCI. Au cours de l'exercice, l'entrepreneur s'est mobilisé en vue de la déconstruction de l'ancien poste de péage. Le secteur sera ensuite aménagé, et en 2026 une nouvelle œuvre d'art public y sera installée. À cette fin, PJCCI a lancé en mars 2025, un appel de candidatures auprès de la communauté artistique canadienne.



Entrée Rive-Sud du pont Jacques-Cartier – Vue vers la Rive Sud des nouveaux aménagements

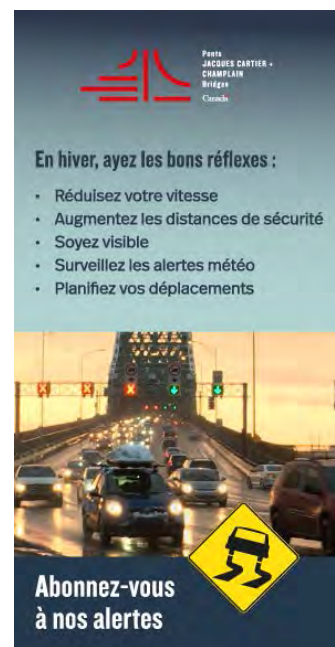
Pavillon de l'île Sainte-Hélène – Bâtiment de style Art déco construit entre 1927 et 1931, le Pavillon de l'île Sainte-Hélène fait partie intégrante du pont Jacques-Cartier car il en supporte le tablier principal et connecte les deux rampes d'accès à l'île Sainte-Hélène. Dans une optique de conservation de l'ouvrage à long terme, des travaux de maintien et de pérennité sont planifiés, visant notamment le remplacement des portes et fenêtres et des quelque 6600 mosaïques formant les 181 motifs qui ornent ce bâtiment.

■ Mobilité

Achalandage – Avec plus de 31 millions de passages annuellement sur les voies de circulation, la piste multifonctionnelle et le trottoir, le pont Jacques-Cartier compte parmi les infrastructures les plus achalandées du Québec. C'est pour cette raison que les travaux de PJCCI sont planifiés afin de minimiser les entraves particulièrement aux heures de pointe.

Mobilité active hivernale – PJCCI exploite la piste multifonctionnelle du pont Jacques-Cartier en hiver depuis décembre 2020. Durant la saison hivernale 2024-2025, la piste était ouverte tous les jours entre 5 h et 22 h 30, permettant ainsi d'effectuer l'entretien préventif la nuit et de minimiser les fermetures. Le taux d'ouverture a été de 98 % durant les heures d'exploitation. En raison de l'achalandage très limité, le trottoir est demeuré fermé.

La sécurité avant tout – Afin d'améliorer l'expérience et la sécurité de tous les usagers de son réseau, PJCCI élabore et déploie des campagnes de sensibilisation dans différents médias ainsi que sur différentes plateformes numériques. En 2024-2025, une campagne de sécurité routière a été déployée ainsi que deux campagnes destinées aux usagers de la mobilité active, dont ceux de la piste multifonctionnelle du pont Jacques-Cartier en prévision de la saison hivernale.



Campagne de sécurité routière

■ Équipe et collectivité

Sonder la collectivité - PJCCI souhaite intégrer une œuvre d'art public à l'entrée Rive-Sud du pont Jacques-Cartier. Dans le cadre d'un sondage qui s'est déroulé du 23 septembre au 20 octobre 2024, elle a invité la population canadienne à se prononcer sur des éléments clés qui inspireront la création de cette œuvre. Au total, plus de 1700 personnes ont répondu aux trois questions : le thème retenu est **Histoire et héritage**, les valeurs **Paix et Respect** ont été les plus populaires, et **l'inclusion de matériaux recyclés** à cette création a aussi été privilégiée par les répondants. PJCCI prévoit installer cette œuvre en 2026.

Feux d'artifice – La 38^e édition de L'International des Feux Loto-Québec s'est tenue du 27 juin au 1^{er} août 2024. Durant 8 soirées, un total de plus de 111 000 festivaliers ont observé les spectacles pyrotechniques à partir du pont Jacques-Cartier.

Autres collaborations - PJCCI continue d'appuyer des organismes sans but lucratif qui évoluent près du pont Jacques-Cartier.

- + Depuis 2014, le dépôt mobile de la Coopérative Les Valoristes s'installe sous le pont Jacques-Cartier. En 2024, la Coop a occupé le site du 6 mai au 24 octobre inclusivement, ce qui a permis de récupérer près de 150 000 contenants consignés.
- + La Société collabore également depuis plusieurs années avec Spectre de rue, un organisme qui travaille avec les personnes marginalisées notamment sous le pont Jacques-Cartier.



Aménagements sous le pont Jacques-Cartier



Pont de Québec

Énoncé de vision

Assurer la sécurité et la pérennité de cet ouvrage d'art iconique dans un contexte de cohabitation et de maintien des activités du ministère des Transports et de la Mobilité durable, et du Canadien National.

■ Gestion d'actifs – Principaux travaux : 2,8 M\$

- + Aucun chantier majeur n'a été entrepris par PJCCI sur le pont en 2024-2025. Cession à PJCCI d'un contrat de construction du CN pour des travaux de réparation d'acier et de peinture en 2025
- + Octrois de contrats de services professionnels en gestion d'actifs (inspections, études de capacité portante et autres services connexes), surveillance des travaux, et de contrôle qualité (laboratoire)
- + Octroi d'un contrat pour des services professionnels de conception (plans et devis pour des travaux de renforcement de la structure d'acier, nettoyage, peinture et assistance technique)

Un nouvel actif pour PJCCI – Le 12 novembre 2024, l'honorable Jean-Yves Duclos, alors ministre des Services publics et de l'Approvisionnement et lieutenant du Québec, annonçait que le Canada redevenait le propriétaire du pont de Québec. La propriété et la gestion du pont ont ensuite été cédées à PJCCI qui sera responsable de son plan de réhabilitation. La première dirigeante de la Société, Sandra Martel, a témoigné de la fierté de l'équipe de PJCCI qui prendra grand soin de ce grand pont emblématique.



L'honorable Jean-Yves Duclos- 12 novembre 2024

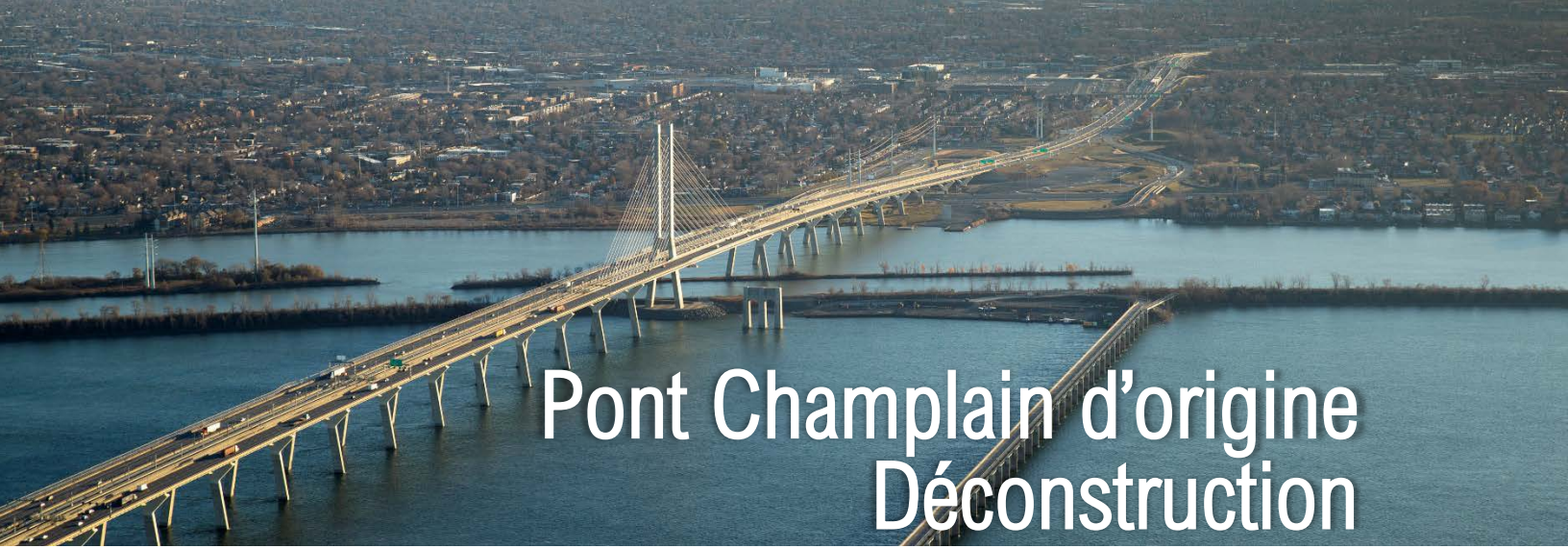
Réhabiliter un actif centenaire – PJCCI élaborera un plan de gestion d'actif qui débutera par des inspections et diverses études pour poser les bons diagnostics, préparer un plan de réhabilitation détaillé et prioriser les travaux à exécuter. Ces travaux toucheront principalement la réparation et le renforcement de l'acier, des piles et des semelles, en plus d'un programme de peinture visant à protéger l'acier contre la corrosion et à améliorer l'apparence générale du pont. Des investissements de l'ordre d'un milliard de dollars sont ainsi planifiés sur 25 ans.

Gestion tripartite - PJCCI est responsable de la structure du pont de Québec et collaborera avec deux autres partenaires, soit le CN qui demeure propriétaire du corridor ferroviaire, et le gouvernement du Québec qui demeure responsable du corridor routier et du trottoir. Une entente de collaboration est en élaboration afin d'optimiser la coordination et assurer la réalisation des travaux sur cet actif.

■ Équipe et collectivité

Démarche participative – Au cours de l'exercice, PJCCI a réalisé une première cartographie des parties prenantes de la grande région de Québec, tenu quelques rencontres avec des acteurs clés, préparé la mise en place d'un Groupe consultatif pour la réhabilitation du pont, et engagé les échanges avec les Premières Nations. Des outils de communications qui facilitent le suivi des activités de la Société ont également été créés, dont une nouvelle section sur le site Internet corporatif.





Pont Champlain d'origine Déconstruction

Énoncé de vision

Assurer la sécurité du pont jusqu'à sa mise hors service; documenter et bonifier nos connaissances de cet ouvrage afin de partager l'expertise acquise avec la communauté technique et autres organismes.

■ Gestion d'actifs – Principaux travaux : 13,3 M\$

- + Début des travaux visant l'aménagement des trois sites du projet Héritage Champlain
- + Début des travaux de construction d'un lien multifonctionnel reliant le pont Samuel-De Champlain et la Route verte à Brossard, en collaboration avec LICC

■ Équipe et collectivité

Bilan de la déconstruction – Le 11 avril 2024, en conférence de presse, la première dirigeante de PJCCI, Sandra Martel, dressait un bilan positif de la déconstruction du pont Champlain d'origine. PJCCI a en effet réussi une déconstruction historique, tout en minimisant l'impact sur l'environnement et la population, en plus de maximiser la réutilisation des matériaux. Les meilleures pratiques ont été déployées par l'entrepreneur Nouvel Horizon Saint-Laurent S.E.N.C. (NHSL), formé de Pomerleau inc. et Delsan-A.I.M. Environmental Services Inc., qui a été bien appuyé par les équipes de PJCCI. Ce chantier s'est conclu 2 mois avant l'échéance prévue et en respectant le budget initial de 225,7 M\$.

Héritage Champlain – La fin de la déconstruction laisse place à la réalisation du volet Héritage Champlain qui prévoit l'aménagement de trois sites libérés par la déconstruction du pont. Au cours de l'exercice, les travaux ont débuté dans les trois secteurs soit à l'île des Sœurs, sur la Digue et à Brossard. Rappelons que les aménagements ont été conçus sur la base des consultations publiques tenues en 2019 et qui ont permis de déterminer les quatre orientations d'Héritage Champlain : Connectivité, Appropriation, Biodiversité et Mémoire. Le projet devrait se terminer au cours de l'exercice 2025-2026.



Héritage Champlain – aménagements prévus sur le site de Brossard

Suivis avec les partenaires – Deux fois par année depuis 2019, la Société tient des rencontres avec différents élus et partenaires dans le cadre du projet de déconstruction. Ces rencontres se sont poursuivies pour assurer un suivi régulier d'Héritage Champlain tout en demeurant à l'écoute des commentaires des partenaires.



L'Association des firmes de génie-conseil – Canada (AFGC) a décerné deux **Prix canadiens du génie conseil** à **Harbourside** et **gbi** qui ont agi à titre d'ingénieurs pour l'entrepreneur NHSL dans le cadre de la déconstruction du pont Champlain d'origine. Ils ont reçu le **Prix d'excellence 2024** et le **Prix Shreyer 2024** soulignant notamment l'excellence des moyens et méthodes qui ont assuré un contrôle précis et la sécurité pendant les manœuvres critiques de démantèlement de la superstructure en acier du pont Champlain.

■ Mobilité

Nouveau lien multifonctionnel à Brossard – PJCCI a débuté la construction d'un nouveau lien qui raccordera la piste multifonctionnelle du pont Samuel-De Champlain et la Route verte dans le secteur de Brossard, travaux réalisés par PJCCI en collaboration avec LICC. Grâce à cette nouvelle piste qui traversera le parc de la Terre, les adeptes de mobilité active de Brossard et des municipalités avoisinantes pourront accéder à la piste du pont plus facilement et de façon sécuritaire.

■ Rendement et innovation

Projets de recherche et développement – En marge des travaux de déconstruction, 12 projets de recherche et développement sont menés par 8 entités de recherche canadiennes afin de faire évoluer la connaissance en lien avec la performance et la durabilité des infrastructures. Chaque année depuis 2021, PJCCI organise un forum qui permet à ces chercheurs d'échanger sur leurs projets; le quatrième forum s'est tenu le 2 mai 2024 à l'Université de Sherbrooke. Le programme de recherche se conclura en 2025.

■ Environnement et développement durable

Compensation de l'habitat du poisson – Le projet de déconstruction prévoyait plusieurs mesures de protection de l'environnement, dont la compensation écosystémique des habitats fauniques. Trois projets de compensation ont été réalisés dont l'aménagement de six hectares de terres agricoles en plaine inondable à Saint-Ignace-de-Loyola. Les travaux réalisés sur ce site en 2024-2025 consistaient principalement au contrôle de la végétation et à l'inspection des aménagements. En 2023, le retrait de 53 des 56 piles et semelles du pont afin de libérer le lit du fleuve a été complété; les 3 piles conservées seront mises en valeur dans les aménagements d'Héritage Champlain. Enfin, au cours de l'exercice, le démantèlement des quais de service érigés à l'Estacade et à Brossard, s'est poursuivi.

Envision - PJCCI vise l'obtention d'une reconnaissance Envision pour le projet de déconstruction du pont Champlain d'origine. Pour ce faire, elle mise notamment sur la valorisation de 96 % des matériaux, le développement du réseau de sentiers et de pistes cyclables prévu dans le cadre d'Héritage Champlain, sans oublier les projets de compensation et de recherche qui contribuent à faire évoluer la connaissance.

Soutien technique de PJCCI - Le corridor du pont Samuel-De Champlain est exploité dans le cadre d'un partenariat public-privé, entre le gouvernement du Canada et le Groupe Signature sur le Saint-Laurent S.E.N.C. Dans ce contexte, PJCCI et LICC ont signé une entente initiale de 18 mois, selon laquelle PJCCI, de par son expérience de gestionnaire d'ouvrages majeurs, fournit du soutien technique durant la phase d'exploitation de ce corridor. Après la phase initiale, qui vise principalement à assurer le transfert de connaissances à PJCCI, une seconde entente à long terme est en élaboration.



Pont Samuel-De Champlain



Autoroute Bonaventure

Énoncé de vision

Assurer la sécurité et arrimer la vocation de l'autoroute avec les nouveaux corridors en développement dans le secteur et les besoins de mobilité active, tout en facilitant l'accès au fleuve, au centre ville, au Parc d'entreprises de la Pointe Saint Charles et au Port de Montréal dans une approche de développement durable.

■ Gestion d'actifs – Principaux travaux : 67,3 M\$

- + Poursuite de la conception détaillée relative à la reconfiguration de l'autoroute en boulevard
- + Complétion des travaux de stabilisation des berges entre les ponts Victoria et Clément
- + Complétion de la déconstruction du pont de contournement de l'Île des Sœurs
- + Début des travaux de réparation du pont Clément et d'ouvrages civils sur l'Île des Sœurs
- + Début des travaux de réparation des dalles et poutres de béton des voies élevées
- + Étude d'avant-projet liée au remplacement des poutres-caissons des voies élevées
- + Étude d'avant-projet portant sur l'ajout d'une piste multifonctionnelle en site propre le long du pont Clément

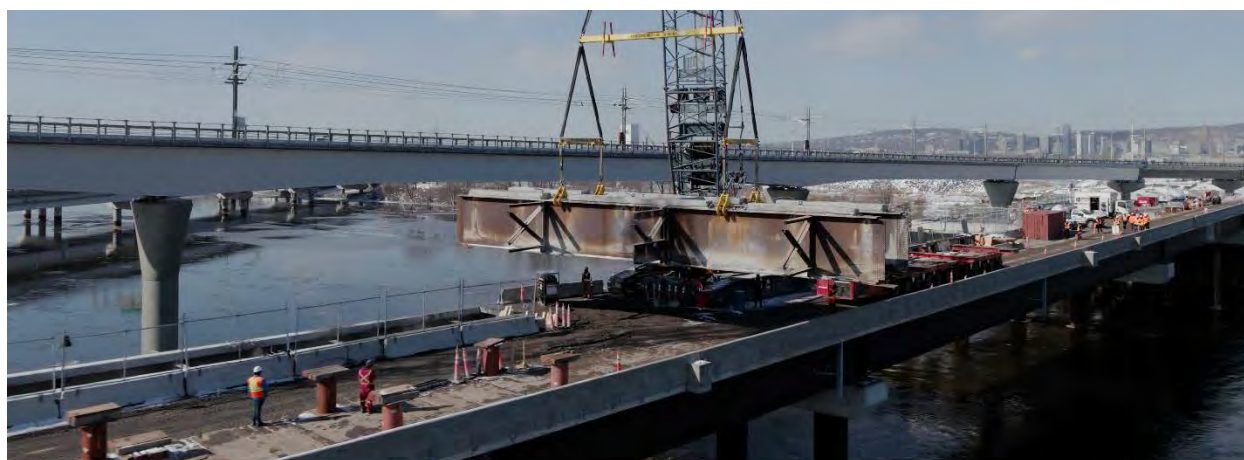
Rapprocher la collectivité et le fleuve – Comme première étape du projet de reconfiguration de l'autoroute Bonaventure en boulevard, PJCCI a effectué des travaux de stabilisation des berges au cours de l'exercice. Ces travaux, d'abord requis pour assurer la stabilité du nouveau boulevard, permettront aussi l'aménagement de près de 20 000 m² supplémentaires dans le nouveau corridor vert qui longera le fleuve Saint-Laurent. Ce corridor de près de 80 000 m² sera également doté de 2 pistes de mobilité active.



Reconfiguration Bonaventure – corridor vert qui sera aménagé le long du fleuve Saint-Laurent

Processus d'approvisionnement lancé - L'appel d'offres public pour les travaux de reconfiguration de l'autoroute Bonaventure en boulevard a été lancé le 14 mars 2025. Ce projet, qui s'échelonnera de 2025 à 2029, prévoit le maintien de la capacité actuelle à trois voies de circulation par direction, ainsi que l'éloignement des voies de circulation de la rive, en vue de l'aménagement d'un large corridor vert le long du fleuve. Ce corridor sera doté d'une promenade piétonne et d'une piste multifonctionnelle de près de 2,5 km chacune, en site propre, afin de mieux répondre aux besoins évolutifs de mobilité et d'améliorer le milieu de vie de la collectivité.

Déconstruction du pont de contournement de l'Île des Sœurs – En décembre 2024, PJCCI a complété la déconstruction de cet ouvrage temporaire érigé en 2014 comme voie de contournement pendant la construction du nouveau pont de L'Île-des-Sœurs, et du pont Samuel-De Champlain. Ce pont temporaire a été mis hors service en 2019 et utilisé par des partenaires menant des projets dans le secteur. Les berges ont été remises en état à la suite des travaux, et des plantations ont été effectuées côté île des Sœurs.



Déconstruction du pont de contournement de l'Île des Sœurs

■ Équipe et collectivité

Suivre le projet Bonaventure – PJCCI communique constamment les détails des travaux sur l'axe Bonaventure notamment par le biais de son site Internet. On y retrouve des détails sur le projet Bonaventure et plusieurs images qui font rêver! Des campagnes d'abonnement et publicitaires ont aussi été déployées en 2024-2025 afin que la population puisse suivre l'évolution des travaux ainsi que les entraves.

■ Environnement et développement durable

Solution Bonaventure

Le projet contribue à la protection du fleuve Saint-Laurent en confinant et en traitant les eaux souterraines contaminées s'écoulant vers ce dernier; il permet à PJCCI d'augmenter son niveau de connaissance dans ces domaines, continuer d'améliorer les systèmes et partager son expertise. Le projet de reconfiguration Bonaventure permettra également la bonification des systèmes de gestion environnementale en place. Durant l'exercice, la Société a poursuivi l'exploitation des systèmes au coût total de 1,7 M\$.



Inclusion d'équipements de Solution Bonaventure dans le corridor vert



Pont Honoré-Mercier

Énoncé de vision

Assurer la sécurité et la pérennité de la section fédérale du pont jusqu'à son 125^e anniversaire, en y privilégiant une intégration évolutive du pont dans les milieux environnants tout en collaborant avec la communauté mohawk.

■ Gestion d'actifs – Principaux travaux : 26,2 M\$

- + Réfection de piles
- + Remplacement du système de peinture sur une partie de la structure d'acier
- + Poursuite de la conception détaillée visant la réfection de piles, le remplacement du système de peinture sur une partie de la structure ainsi que le pavage du tablier; les travaux de pavage et de remplacement du système de peinture débiteront en 2025-2026

La gestion du pont Honoré-Mercier est partagée entre PJCCI, qui est responsable de la section qui traverse la Voie maritime du Saint-Laurent et le territoire de Kahnawà:ke, et le MTMD qui assure la gestion de la section située au-dessus du fleuve Saint-Laurent.

■ Équipe et collectivité

L'art mohawk exposé sur des oriflammes – Au cours des étés 2023 et 2024, les œuvres de 11 artistes autochtones ont orné la portion fédérale du pont Honoré-Mercier, ayant été imprimées sur des oriflammes installées sur le pont. Cette initiative de PJCCI et du Mohawk Council of Kahnawà:ke assure le rayonnement de l'art mohawk auprès des milliers d'usagers qui empruntent le pont au quotidien, et témoigne d'une relation fondée sur le respect. En 2024-2025, PJCCI a assuré le rayonnement de ces œuvres sur les médias sociaux en plus de présenter les artistes et leur œuvre sur son site Internet.



Les 11 œuvres d'art mohawk imprimées sur des oriflammes

Consultations de la communauté - Dans le cadre du projet d'aménagement des terrains situés près de la rampe d'accès en provenance de La Prairie, direction Montréal, un sondage et des consultations auprès de la population de Kahnawà:ke ont été menées en 2023 par une firme de consultants autochtones. Le processus de consultation portant sur deux scénarios s'est poursuivi au printemps 2024, puis un groupe de travail a tenu plusieurs ateliers au cours de l'exercice, pour élaborer le scénario final à partir des résultats de la consultation. Au printemps 2025, le concept final sera dévoilé à la population, et les travaux débiteront au cours de 2025.



Estacade

Énoncé de vision

Prolonger la vie utile de cette structure afin de maintenir le lien privilégié qu'elle offre pour l'entretien des structures, le contrôle des glaces et la mobilité active en valorisant l'implication sociale et urbaine.

■ Gestion d'actifs – Principaux travaux : 2,9 M\$

- + Aucun chantier majeur n'a été entrepris sur l'Estacade en 2024-2025
- + Complétion de la conception détaillée relative à des interventions spécifiques (semelles et fûts, appareils d'appui et système de drainage) afin d'assurer une durée de vie stratégique à cet actif.
- + Lancement d'un appel d'offres pour des travaux de réparation de piles, poutres et remplacement d'appareils d'appui prévus à compter de 2026.

■ Mobilité

Les adeptes de mobilité active ont pu utiliser l'Estacade du 6 avril au 8 décembre 2024 inclusivement, soit aux mêmes dates que le réseau cyclable de la Société du parc Jean-Drapeau, auquel elle est reliée.



Tunnel de Melocheville

Énoncé de vision

Assurer la pérennité, la sécurité et l'efficacité du lien routier dans un contexte de cohabitation et de maintien de l'opération de la Voie maritime.

■ Gestion d'actifs – Principaux travaux : 1,9 M\$

- + Complétion de la conception visant la reconstruction du pont ouest (P-113), à l'approche ouest du tunnel
- + Début de l'étude d'avant-projet visant la gestion des eaux du tunnel

■ Mobilité

Les piétons ont pu traverser le tunnel de Melocheville entre le 15 mars et le 2 décembre 2024 inclusivement. Le trottoir a été fermé pour la saison hivernale et a été rouvert le 21 mars 2025.



Redevabilité - Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée est une société d'État mère, mandataire de Sa Majesté en vertu du *Règlement sur les Ponts Jacques-Cartier et Champlain Inc.* (DORS / 98-568). Elle est assujettie à la Partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques (LGFP)*. La Société doit rendre compte de la conduite de ses affaires au Parlement par l'entremise du ministre de l'Infrastructure et des Collectivités. Elle est principalement financée par voie de crédits parlementaires. D'autres revenus provenant notamment des baux et des permis contribuent de façon marginale à son financement.

Régime de vérification - Le vérificateur de PJCCI est le vérificateur général du Canada. En conformité avec la LGFP, le vérificateur général effectue un audit annuel des activités de la Société afin de vérifier que les états financiers sont présentés fidèlement selon les principes comptables reconnus et que les opérations ont été effectuées en conformité avec la LGFP, l'acte constitutif et le règlement administratif.

Audits internes - PJCCI élabore des plans d'audits internes de ses activités sur plusieurs années dans le but de déterminer, entre autres, si ses systèmes de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance lui permettent de s'acquitter de sa mission de façon économique, efficiente et efficace en conformité avec la législation applicable. Pour les réaliser, PJCCI retient les services de firmes externes.

Conseil d'administration - Au 31 mars 2025, le conseil d'administration était constitué de six membres tels que présentés ci-dessous : Lesley Antoun, Me Éric Michaud, Richard Cacchione, Sandra Martel (première dirigeante), Henri-Jean Bonnis et Me Sylvain Villiard, (président). Le mandat de Dale Ellen Williams, qui était membre du Conseil depuis 2017, s'est terminé le 16 décembre 2024. Me Éric Michaud a amorcé son mandat à titre de membre du Conseil le 17 décembre 2024. De plus, le 7 mars 2025, Me Sylvain Villiard a été nommé président du conseil d'administration, et ce, pour un mandat de trois ans.



Les administrateurs sont nommés par le ministre, avec l'approbation du gouverneur en conseil. Le président du Conseil et la première dirigeante sont nommés par le gouverneur en conseil, sur recommandation du ministre. Le président n'a pas de rôle exécutif au sein de l'équipe de direction.

Comités du Conseil - Conformément aux pratiques de saine gouvernance, le Conseil a formé trois comités permanents :

- + Le **comité de gouvernance et d'éthique**, lequel est responsable de tous les aspects et pratiques en matière de gouvernance et d'éthique de la Société.
- + Le **comité d'audit**, dont les responsabilités sont telles que prévues à la LGFP. Elles incluent notamment la surveillance des normes d'intégrité et de comportement de la Société, la surveillance de l'intégrité et de la crédibilité de ses rapports financiers et la surveillance de ses systèmes et pratiques de contrôle interne;
- + Le **comité des ressources humaines**, lequel est responsable de fournir des orientations à l'égard de l'élaboration de politiques, de programmes et de pratiques en matière de ressources humaines qui sont conformes à la mission, à la vision et aux valeurs de la Société ainsi qu'à son plan stratégique.

Une liste des membres de tous les comités au 31 mars 2025 se trouve en annexe. Le conseil d'administration a tenu 14 réunions en 2024-2025.

Plan stratégique

Le 31 mars 2024, PJCCI a complété avec succès la réalisation de son Plan stratégique *Destination 2024* qui était basé sur les cinq orientations ci-dessous. L'exercice 2024-2025 a consisté en une année de transition où ces mêmes orientations ont guidé l'ensemble des activités de PJCCI, dans un souci de continuité.



En 2024-2025, la Société a dressé le bilan de *Destination 2024*, établi les priorités des prochaines années et mené une démarche participative élargie afin d'élaborer son prochain plan stratégique. L'ensemble de l'organisation, soit le conseil d'administration, les gestionnaires ainsi que les employés ont été invités à y participer; plusieurs parties prenantes ont également été consultées.

En mars 2025, le nouveau plan stratégique de PJCCI a été présenté à toute l'équipe qui l'a baptisé *Ensemble vers 2030*, et a choisi l'identité visuelle ci-contre. Le plan *Ensemble vers 2030* s'amorcera dès le 1^{er} avril 2025.

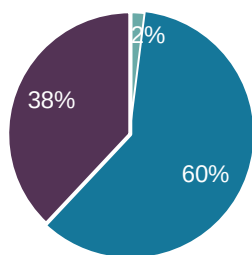
Suivi du rendement - En 2024-2025, 78,7 % des investissements prévus en travaux majeurs ont été réalisés dans le cadre de différents projets, et 85,0 % en excluant les financements spécifiques. Par ailleurs, le résultat obtenu pour les indicateurs annuels en 2024-2025 est de 85,1 %. Les indicateurs de rendement liés au Plan stratégique *Destination 2024* ont été maintenus en 2024-2025, et sont présentés au tableau ci-dessous.



Identité visuelle du plan stratégique 2025-2030 de PJCCI

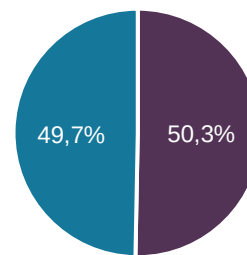
ORIENTATIONS STRATÉGIQUES / MESURE DE SUCCÈS	PRINCIPAUX INDICATEURS DE RENDEMENT	RÉSULTATS	CIBLE	SEUIL	BASE DE LA MESURE
A Stimuler le développement et l'engagement de tous dans un environnement innovant, sain et collaboratif					
Employeur de choix (*1 ^{er} janvier au 31 décembre 2024)	Taux de mobilisation*	85,0 %	90,0 %	85,0 %	Sondage des employés aux 2 ans
	Taux de formation*	0,09 %	1 %	0,5 %	Pourcentage de la masse salariale
	Taux de roulement*	9,3 %	< 15,5 %	< 15,1 % (CRHA)	Nombre de départs divisé par le nombre total d'employés
B Agir en leader innovant et proactif en mobilité au profit de l'expérience usager					
Offre de service en mobilité bonifiée	Nombre d'accidents	0,09	0,28	0,34	Nombre d'accidents par million de véhicules-km
	Disponibilité des voies aux heures de pointe (JC)	99,1 %	98,0 %	95,0 %	Taux de disponibilité sur 24 heures les jours de semaine
C Améliorer l'efficience, la performance et la fluidité organisationnelles					
Gestionnaire efficient d'infrastructure	Délai moyen du processus d'approvisionnement des contrats	78 jrs	< 80 jrs	< 90 jrs	Nombre de jours pour tous types de contrats
	Ratio coûts des services professionnels / coûts de construction	19,9 %	22 %	25 %	Étude d'étalonnage avec les grands donneurs d'ouvrages de la région métropolitaine de Montréal
D Intégrer une approche organisationnelle de gestion d'actifs en priorisant la gestion des risques et le développement durable					
Gestion du cycle de vie des actifs	Maturité en gestion d'actifs	2,2 (2021) 2,6 (2024)	3	2	Étude de maturité Institute of Asset Management (IAM) / Auto-évaluation
	Réalisation du programme annuel de travaux majeurs planifiés selon le plan d'entreprise approuvé	Global 78,7 % Excluant financements spécifiques 85,1 %	90,0 %	80,0 %	Résultats financiers réels (comptabilité de caisse) en comparaison avec la planification budgétaire
	Respect du budget du projet de déconstruction (tous les lots) du pont Champlain d'origine	En cours	400 M\$	-	
	Respect du budget du contrat de déconstruction (uniquement) du pont Champlain d'origine	226 M\$ + 8,9 M\$	226 M\$ + mesures sanitaires	-	
	Respect de l'échéancier du projet de déconstruction (tous les lots) du pont Champlain d'origine	En cours	Déc. 2025	-	Date de fin du projet en comparaison à l'échéancier planifié
	Respect de l'échéancier du contrat de déconstruction (uniquement) du pont Champlain d'origine	Novembre 2023	Janvier 2024	-	
E Intégrer les technologies et les données dans nos actions stratégiques pour appuyer la prise de décision					
Agilité organisationnelle par une meilleure accessibilité aux données	Maturité de la continuité des affaires	3 (fin de mesurage 2023)	3	2	Étude de maturité Gartner <i>Capability Maturity Model Integration</i> (CMMI)
	Maturité de la sécurité	4,5	2	1	
	Maturité de la gestion de la donnée	2	2	1	
	Disponibilité des systèmes critiques	99,1 %	99,9 %	99,0 %	Incident majeur provenant du système de requête Octopus

Notre équipe multidisciplinaire est composée de 181 personnes, issues de diverses disciplines et corps de métier, dont 123 sont régies par une convention collective. Les effectifs sont répartis ainsi :



■ Moins de 30 ans
■ Entre 30 et 50 ans
■ Plus de 50 ans

20 % ingénieurs
20 % gestionnaires
13 % soutien administratif
23 % techniciens
19 % professionnels
5 % employés cols bleus



■ Femmes ■ Hommes

De plus, les femmes comptent pour 32 % des ingénieurs, et les communautés racisées représentent 25 % de notre personnel.

Développement du personnel - La Société investit continuellement dans le développement de son personnel pour lui offrir un environnement de travail stimulant, respectueux, sain, sécuritaire et favorable au développement des talents de chacun. Un plan de relève a par ailleurs été mis en œuvre incluant un parcours de formation et des plans de développement individualisés. La moyenne d'heures de formation par employé au cours de l'exercice a été de 33 heures.

Comité de direction - Le comité de direction de PJCCI est composé des membres suivants (de gauche à droite) : Robert Sauvé, Paul Robert, Lucie Painchaud, Sandra Martel (première dirigeante), André Morin, Dominique Blouin et Nathalie Lessard.



Équité, diversité et inclusion, Équité en matière d'emploi et mieux-être au travail – Au cours de l'exercice, le comité équité, diversité et mieux-être au travail (CEDMET) a déployé diverses initiatives prévues au plan d'action équité, diversité et inclusion (EDI), ainsi qu'au plan d'action santé et mieux-être au travail (SMET) qui découle du sondage organisationnel mené en mai 2023. Des ateliers de formation sur la communication en contexte interculturel ont été organisés visant à outiller et à sensibiliser l'ensemble du personnel sur la diversité; des capsules portant sur des expériences de personnes volontaires ont été publiées à l'interne et d'importantes journées commémoratives ont été soulignées. PJCCI a procédé à la mise à jour de son Code de civilité et le formulaire de déclaration volontaire a été revu, distribué et complété.



Recrutement et fidélisation – Un guide du recruteur (Recrutement pour les gestionnaires) a été déployé, et une stratégie de promotion des valeurs a été mise en œuvre afin de favoriser la fidélisation du personnel et l'attraction de nouveaux employés. Enfin, après avoir obtenu la Reconnaissance *Entreprise en santé* – niveau 1 en 2023-2024, la Société a obtenu cette année le niveau 2. Cette reconnaissance est maintenant connue sous le nom de Certification *Bien au travail*.

Équité salariale - Un comité paritaire a été constitué en 2023 afin d'établir un plan d'équité salariale en conformité avec la *Loi sur l'équité salariale* (LES). Ce comité a notamment identifié les catégories d'emploi, ainsi que les écarts de rémunération en comparant les catégories d'emplois à prédominance féminine et celles à prédominance masculine; aucun écart n'a été constaté pour les catégories féminines. PJCCI a ainsi rencontré ses obligations en vertu de la LES. L'exercice initial a été complété en mai 2024 avec l'affichage de la version finale de son plan d'équité. Le comité a poursuivi ses travaux dès l'automne 2024 afin d'assurer le maintien de l'équité salariale en continu au sein de la Société.

Milieu de travail sûr – PJCCI poursuit le déploiement des mesures de prévention de son plan d'action découlant de l'évaluation des risques liés au harcèlement et à la violence dans le milieu de travail réalisée en 2023, conformément au *Règlement sur la prévention du harcèlement et de la violence dans le lieu de travail*.

Marque employeur – En 2020, PJCCI a amorcé la création de sa marque employeur pour définir son positionnement distinctif comme employeur par le biais d'une stratégie à deux volets : contribuer à une meilleure fidélisation du personnel et attirer les meilleurs talents. Diverses campagnes et outils de rayonnement misant sur l'incitatif à l'action TRAVERSEZ—CHEZ NOUS, ont été déployés au cours de l'exercice.



Incitatif à l'action de la campagne marque employeur externe

Bilan santé et sécurité au travail (année 2024)

15 événements SST
0 blessure invalidante
0 blessure légère
7 premiers soins
8 situations dangereuses

Santé et sécurité au travail - La Société assure un environnement sécuritaire à tous. Pour ce faire, elle voit à la mise en œuvre de son Programme de gestion de la SST qui fait l'objet d'une révision sur une base régulière dans un souci d'efficacité. Par ailleurs, à la suite d'un audit interne sur la maturité de la culture SST, un plan d'action a été élaboré et la majorité des actions a été réalisée. La participation de tous les partenaires, dont les deux comités locaux SST, est essentielle au maintien d'une culture SST forte au sein de l'organisation.

Déplacements, accueil et conférences - Le résumé ci-contre rend compte des frais de déplacement, d'accueil et de conférence au cours de l'exercice, tels que publiés sur le site Internet de la Société.

(en milliers de dollars)	2025	2024 (révisé)
Déplacements	30,4	30,9
Accueil	5,6	8,6
Conférences	81,3	46,1
Total	117,3	85,6

Accès à l'information et protection des renseignements personnels - La Société traite toute demande d'accès à l'information et de renseignements personnels conformément à la *Loi sur l'accès à l'information* (LAI) et la *Loi sur la protection des renseignements personnels* (LPRP). Au cours de l'exercice 2024-2025, la Société n'a reçu et traité aucune demande d'accès à l'information, mais a reçu et traité une demande en vertu de la LPRP. En plus des rapports annuels au Parlement en vertu de la LAI et de la LPRP, la Société publie sur son site Internet les demandes d'accès à l'information complétées, lesquelles peuvent faire l'objet d'une demande d'accès informelle. Le public est invité à consulter la section « Info Source » de son site Internet qui fournit des informations pertinentes concernant le type de renseignements détenus par la Société, afin de le guider dans le cadre d'une demande d'accès à l'information.

Plan d'accessibilité et processus de rétroaction - Afin de se conformer à la *Loi canadienne sur l'accessibilité* qui a notamment pour objectif de transformer le Canada en un pays exempt d'obstacles au plus tard le 1^{er} janvier 2040, la Société a élaboré et rendu public en décembre 2022 son plan sur l'accessibilité ainsi que son processus de rétroaction, sur son site Internet. Au cours de l'exercice, un sondage grand public sur l'accessibilité a été déployé et le rapport d'étape découlant du Plan sur l'accessibilité de la Société a été publié en décembre 2024.



Section 4

Analyse de la performance

Enjeux stratégiques et risques

Sécurité et pérennité des infrastructures

Les infrastructures dont PJCCI est gestionnaire ont entre 50 et un peu plus de 100 ans. Ces infrastructures sont âgées et exposées depuis des années à une circulation lourde, à des conditions climatiques rigoureuses et à l'utilisation de sels de voirie. L'âge de ces infrastructures, le financement requis pour en assurer l'entretien et la réfection de même que des actes délibérés comme le terrorisme, le vandalisme ou même les manifestations représentent des risques réels.

La congestion sur tous les ponts constitue un élément majeur dans l'évaluation de la capacité et dans la planification des travaux. De plus, toute fermeture de voies, d'un pont ou de la Voie maritime pourrait avoir une incidence sur la sécurité des usagers, l'économie régionale et nationale ainsi que la réputation de PJCCI et du gouvernement du Canada.

Afin de déterminer l'état réel des structures, PJCCI a mis en place un système de gestion de ses actifs, ce qui lui permet d'identifier les travaux requis à leur maintien dans le but de prolonger leur durée de vie, d'optimiser les investissements et d'assurer la mobilité et la sécurité des usagers.

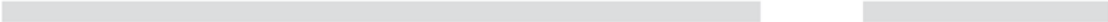
PJCCI a poursuivi la réalisation d'un important programme de réparation et d'entretien grâce au financement reçu dans le cadre du budget 2023-2028 en vue de prolonger la vie utile des structures dont elle est responsable.

Par ailleurs, la Société dispose d'un plan de mesures d'urgence et collabore avec divers partenaires afin d'assurer la cohésion dans les approches et les procédures d'urgence. PJCCI organise périodiquement des réunions de suivi et élabore des plans de collaboration avec les services policiers pour gérer les risques.

Financement durable

L'année 2024-2025 marquait la deuxième année du cycle de financement quinquennal autorisé au Plan d'entreprise 2023-2024 à 2027-2028.

Le financement accordé permet à PJCCI de réaliser les travaux de base d'entretien et de maintien d'actifs planifiés et ainsi assurer la mobilité, la sécurité, et la pérennité des infrastructures. En sus des travaux de base, le financement permet la réalisation du projet de reconfiguration de l'autoroute Bonaventure jusqu'en 2031-2032, ainsi que du projet Héritage Champlain qui vise à créer des lieux uniques offrant à la collectivité un accès au bord du fleuve Saint-Laurent, en plus de commémorer l'existence du pont d'origine dans l'histoire de Montréal.



PJCCI continue de collaborer avec Logement, Infrastructures et Collectivités Canada (LICC) pour définir ses besoins de financement à court et à long termes avec un plan de financement décennal révisé annuellement.

Des réserves pour risques ont été prévues relativement aux coûts des services professionnels et de construction et devraient suffire pour couvrir les travaux ou les événements imprévus. De plus, PJCCI réutilise les fonds dégagés au fur et à mesure de la réalisation du programme d'entretien pour accélérer certains travaux prioritaires.

Gestion des actifs

PJCCI préconise une approche transversale en matière de gestion d'actifs où l'ensemble des directions collabore à la mise en place des meilleures pratiques en fonction du modèle de l'Institute of Asset Management (IAM) et de la norme ISO 55000. La Société a élaboré un plan stratégique en gestion d'actifs et un plan d'action afin de poursuivre de façon proactive son développement en gestion d'actifs. PJCCI a obtenu un score de 3/3 à la suite d'une évaluation externe de maturité finalisée en 2025.

L'optimisation des investissements passe par un approfondissement des connaissances. À ce titre, les coûts de réfection et de remplacement des structures peuvent être réduits et/ou repoussés de façon significative en intégrant à la planification des travaux les résultats des projets de recherche et d'applications réalisés sur les structures. PJCCI pilote en effet plusieurs projets de recherche et d'applications dans divers domaines ciblés : nouvelles techniques de réhabilitation et solutions novatrices pour optimiser les investissements (coûts de cycle de vie), appuyer ses objectifs de développement durable et adapter les infrastructures aux changements climatiques, et nouvelles approches pour assurer la fonctionnalité et augmenter la connaissance des actifs.

Gestion intégrée des risques d'affaires

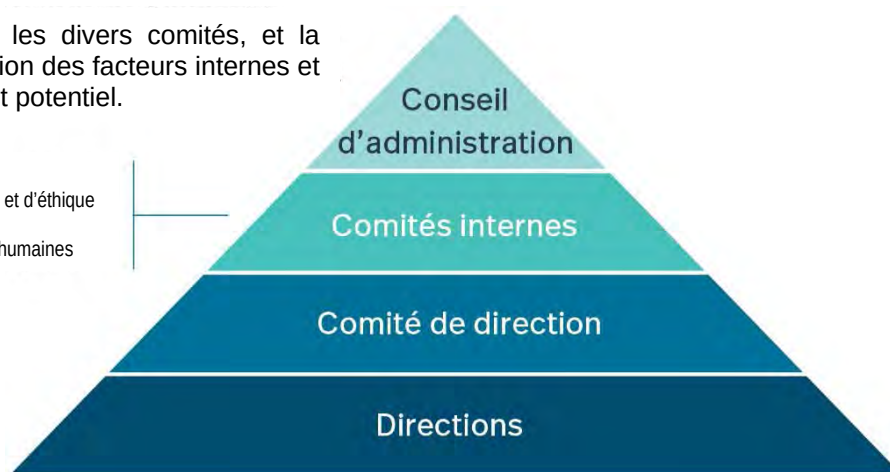
Approche de la gestion intégrée des risques

Depuis 2018-2019, PJCCI utilise une méthode de gestion intégrée des risques basée sur le cadre intitulé « *Enterprise Risk Management – Integrated Framework* » du Committee of Sponsorship Organizations of the Treadway Commission (COSO). La stratégie de PJCCI est alignée avec sa mission, sa vision et ses valeurs. Une révision périodique permet de mettre l'accent sur l'identification et l'atténuation des risques qui pourraient nuire à l'exécution de son mandat et de ses priorités stratégiques. Cette révision de l'évaluation de la sévérité des risques résiduels priorisés est effectuée annuellement, et celle de l'identification des risques, sur une base triennale.

En 2022-2023, des énoncés d'appétit et de tolérance au risque ont été définis.

Les risques sont revus par les divers comités, et la direction prend en considération des facteurs internes et externes ainsi que leur impact potentiel.

Comité d'audit
Comité de gouvernance et d'éthique
Comité des risques
Comité des ressources humaines



Processus d'évaluation et atténuation des risques

Pour évaluer les risques résiduels, PJCCI utilise une matrice (sévérité globale du risque) en tenant compte de la probabilité d'occurrence d'un risque et son incidence (impact), soit les conséquences potentielles pour PJCCI. Cette matrice offre une vision claire des enjeux, de leur évolution et de l'importance des mesures d'atténuation pour réduire les impacts négatifs.

À chaque exercice, la Société procède à une réévaluation de la sévérité des risques résiduels corporatifs. La liste des risques priorités suivis durant l'exercice 2024-2025 est présentée au tableau ci-contre.

Les 11 risques résiduels corporatifs suivis durant l'exercice 2024-2025 se déclinent comme suit :

1. Relations avec les parties prenantes, les partenaires et la collectivité
2. Environnement politique
3. Modèle de gestion
4. Prise de décisions
5. Niveau de connaissance et résilience des infrastructures
6. Gestion du portefeuille de projets planifiés et en cours
7. Protection de l'environnement
8. Santé et sécurité sur les chantiers impliquant les fournisseurs
9. Santé et sécurité au travail
10. Infrastructure technologique et qualité de l'information de gestion
11. Sécurité des systèmes d'information

Analyse des résultats

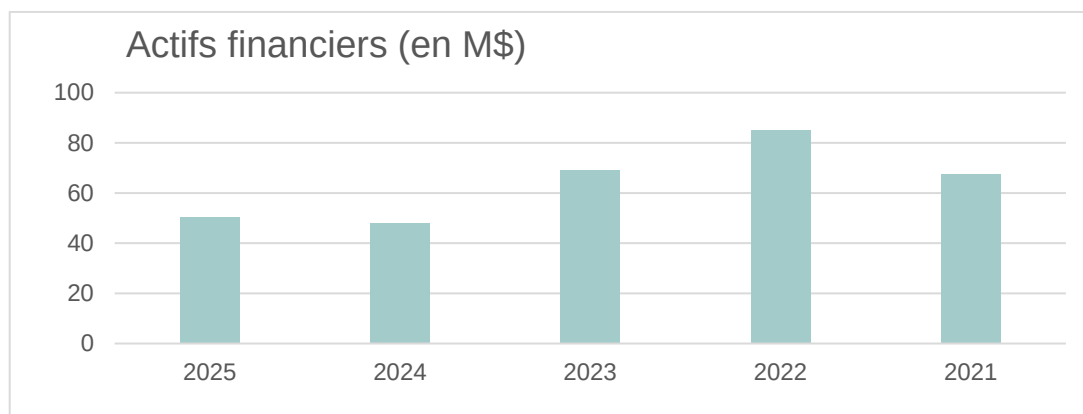
Adoption d'une nouvelle norme comptable

Aucune nouvelle norme comptable ayant un impact significatif n'a été adoptée au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2025.

État de la situation financière

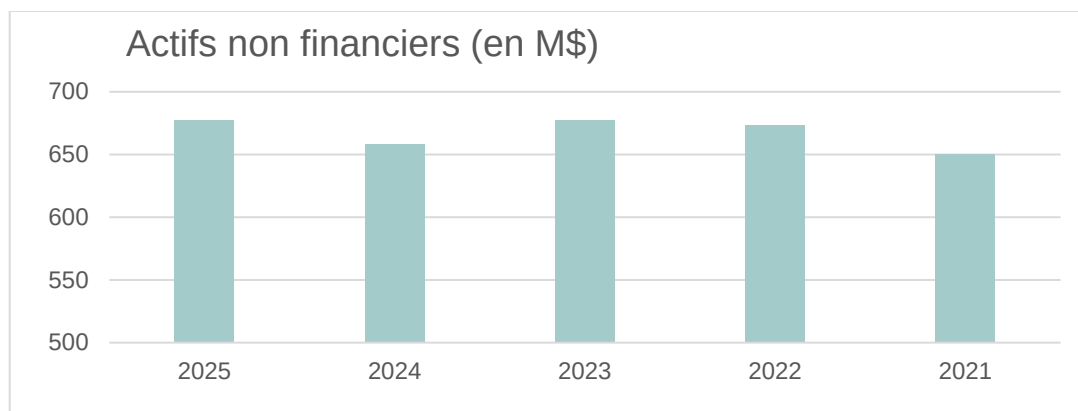
Actifs financiers

Au 31 mars 2025, les actifs financiers ont augmenté de 2,2 M\$ pour atteindre 50,4 M\$ (2024 – 48,2 M\$). Cette augmentation est principalement attribuable à l'augmentation de 11 M\$ des débiteurs lesquels sont principalement composés des sommes à recevoir du gouvernement du Canada qui totalisent 13 M\$ au 31 mars 2025. Cette augmentation a été compensée en partie par la diminution de la trésorerie de 8,8 M\$. Celle-ci fluctue principalement en fonction des créditeurs et charges à payer. Les sommes à recevoir du gouvernement du Canada fluctuent en fonction des travaux réalisés.



Actifs non financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2025, les actifs non financiers s'élèvent à 677,6 M\$ (2024 – 658,2 M\$). Cette augmentation de 19,4 M\$ (2024 – diminution de 18,9 M\$) s'explique principalement par une augmentation de 19,4 M\$ de la valeur nette des immobilisations corporelles. Le détail de leur fluctuation est présenté à la note 10 des états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2025.



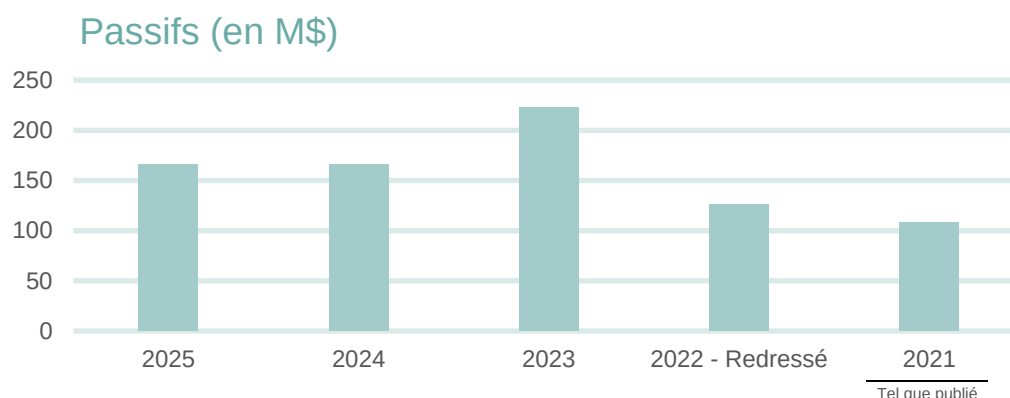
Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent notamment les ponts, les routes ainsi que les structures connexes. Elles sont amorties sur leur durée de vie utile. Cette dernière est basée sur les estimations que la direction a établies quant à la durée de service de ces biens et fait l'objet d'un examen périodique destiné à en confirmer la validité. En raison de la longue durée de vie des immobilisations corporelles et des montants en cause, tout changement des estimations pourrait avoir un effet important sur les états financiers. La dégradation des actifs à long terme fait l'objet d'une vérification lorsque des événements ou des circonstances indiquent qu'il est impossible de récupérer leur valeur comptable à partir de mouvements de trésorerie futurs. Si les conditions à venir devaient se dégrader par rapport à la meilleure estimation de la direction quant aux principales hypothèses économiques et si les flux de trésorerie associés devaient diminuer considérablement, la Société pourrait éventuellement devoir assumer d'importantes charges à la suite de la moins-value de ses immobilisations corporelles.

La Société engage des charges pour l'entretien de ses immobilisations corporelles. Un grand nombre de ces charges s'inscrivent dans le cadre de grands projets d'infrastructure pluriannuels. En comptabilisant ces charges, la direction doit faire des estimations importantes quant à l'avancement des travaux réalisés afin de pouvoir évaluer le passif en fin d'exercice. Un changement du pourcentage estimé de l'avancement des travaux pourrait avoir un effet significatif sur la valeur estimée des charges ou des immobilisations corporelles qui sont comptabilisées.

Passifs

Les passifs, au montant de 165,6 M\$ (2024 – 166,3 M\$), ont diminué de 0,7 M\$ au cours de l'exercice (2024 – 56,2 M\$). Ceci est principalement attribuable à la diminution de 6,2 M\$ des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (note 9), compensée par l'augmentation de 2,9 M\$ des créanciers et charges à payer, et de 3,3 M\$ des obligations environnementales pour l'exercice terminé le 31 mars 2025.



Créditeurs et charges à payer

Les créditeurs et charges à payer ont augmenté de 2,9 M\$ (2024 – diminution de 23,6 M\$) pour atteindre 40,7 M\$ (2024 – 37,8 M\$) à la fin de l'exercice. Cette augmentation est principalement attribuable à une augmentation du volume des travaux effectués en 2024-2025.

Retenues contractuelles

Pour mener à bien les travaux sur les structures sous sa responsabilité, la Société a adjudgé des contrats de construction qui prévoient la retenue d'une partie des montants à payer jusqu'à l'achèvement des travaux dans le respect des exigences des contrats de construction et aux fins de garantie. Une partie de ces montants deviendra payable à l'émission d'un certificat provisoire d'achèvement des travaux visés, et une autre partie deviendra payable environ une année plus tard, après la fin de la période de garantie. Les retenues contractuelles totalisent 8,3 M\$ au 31 mars 2025 avec une légère diminution de 0,7 M\$ comparativement à l'exercice précédent (2024 – 9,0 M\$).

Obligations environnementales

Les obligations environnementales, présentées à l'État de la situation financière, s'élèvent à 116,0 M\$ (2024 – 112,7 M\$) à la fin de l'exercice. L'augmentation de 3,3 M\$ (2024 - diminution de 30,9 M\$) s'explique principalement par une révision à la hausse des estimations des coûts futurs pour la bonification des systèmes de gestion environnementale prévue dans le cadre de la reconfiguration de l'autoroute Bonaventure. Comme l'indique la note 8 afférente aux états financiers, les estimations à la base de ce passif tiennent compte de la nature des travaux à effectuer et de certaines hypothèses. Les changements quant à l'ampleur des coûts estimés peuvent avoir un effet important sur les états financiers.

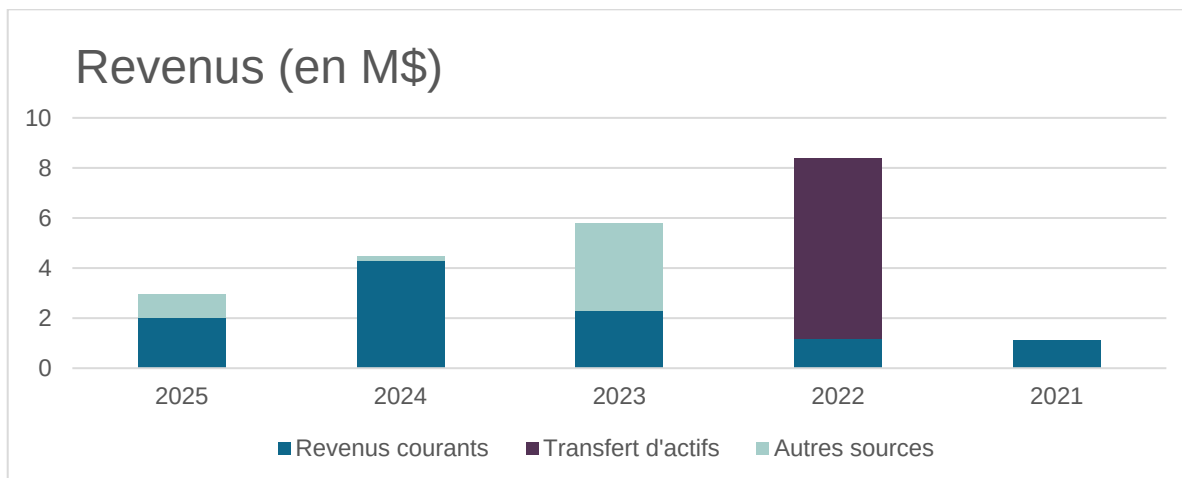
Obligations liées à la mise hors service des immobilisations

Les obligations liées à la mise hors service des immobilisations totalisent 0,2 M\$ au 31 mars 2025 (2024 – 6,4 M\$). Cette diminution de 6,2 M\$ est principalement attribuable à la complétion des travaux de remise en état à la suite de la déconstruction du pont de contournement de l'Île des Sœurs. Ces obligations comprennent principalement des charges estimées pour le retrait de matières dangereuses, soit l'amiante, dans un bâtiment et la remise en état de lots tel qu'indiqué à la note 9 afférente aux états financiers.

États des résultats

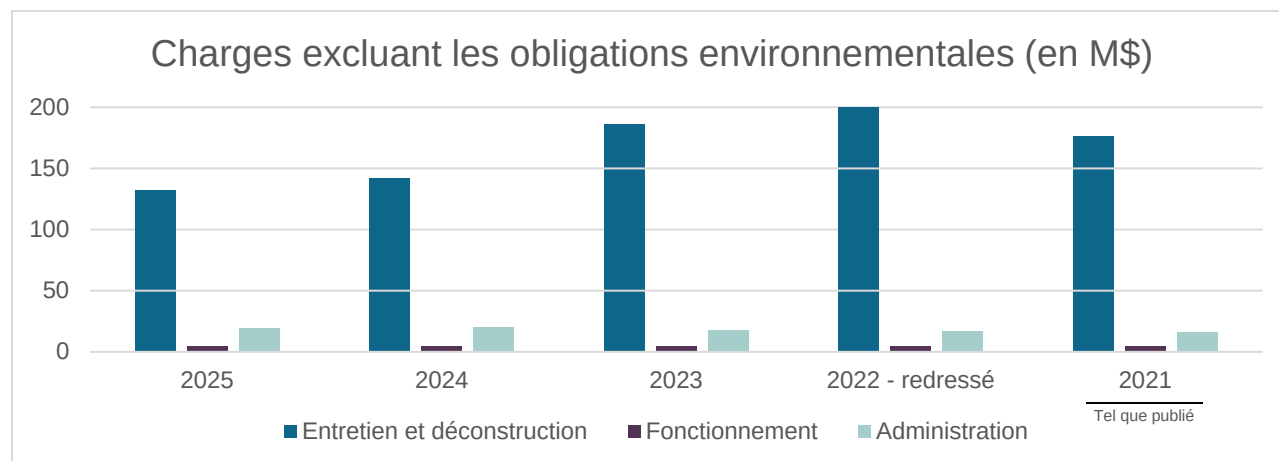
Revenus

Les revenus de la Société pour l'exercice terminé le 31 mars 2025 s'élèvent à 3,0 M\$ (2024 – 4,5 M\$), une diminution de 1,5 M\$ par rapport à l'exercice financier précédent. Cette diminution s'explique principalement par la baisse des revenus d'intérêts de 2,3 M\$.



Charges

Les charges de la Société totalisent 171,4 M\$ (2024 – 140,6 M\$) pour l'exercice terminé le 31 mars 2025. L'augmentation des charges de 30,8 M\$ est principalement attribuable à l'augmentation des coûts des travaux relatifs à la reconfiguration de l'autoroute Bonaventure, jumelée à la variation des obligations environnementales.



Entretien et déconstruction

Les charges d'entretien et de déconstruction s'élèvent à 131,9 M\$ (2024 – 142,1 M\$). La diminution de 10,2 M\$ est principalement attribuable à la fin des travaux de déconstruction du pont de Champlain.

Fonctionnement

Les charges de fonctionnement s'élèvent à 4,4 M\$ (2024 – 4,3 M\$) et sont stables par rapport à l'exercice précédent.

Administration

Les charges d'administration sont demeurées stables au cours de l'exercice et totalisent 19,2 M\$ (2024 – 19,9 M\$).

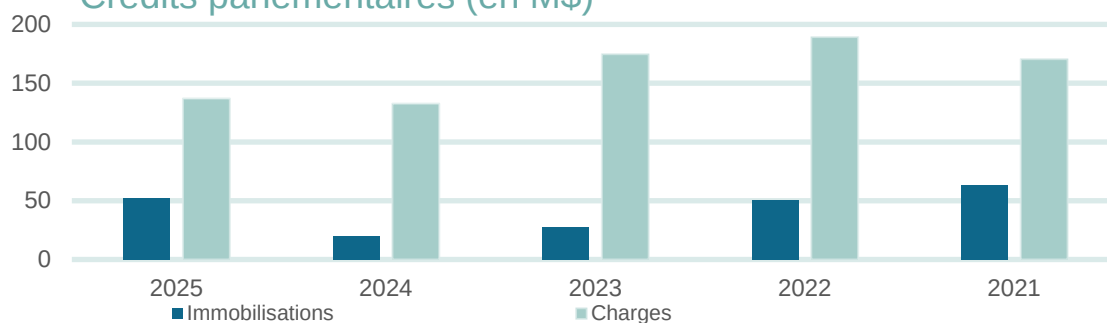
Obligations environnementales

Les obligations environnementales ont généré une augmentation des charges de 15,9 M\$ (2024 – diminution de 25,8 M\$). La variation de 41,7 M\$ est attribuable à un ajustement des obligations environnementales liées aux travaux prévus pour la reconfiguration de l'autoroute Bonaventure comptabilisé lors de l'exercice précédent, jumelé à une augmentation des dépenses pour ce même projet.

Crédits parlementaires

Les crédits parlementaires, lesquels sont constatés sous « paiements de transfert » à l'État des résultats totalisent 189,6 M\$ au 31 mars 2025 (2024 – 152,4 M\$). Ces crédits couvrent les charges d'exploitation pour un montant de 136,9 M\$ (2024 – 132,6 M\$) et les immobilisations corporelles qui représentent 52,7 M\$ (2024 – 19,8 M\$).

Crédits parlementaires (en M\$)



Les crédits parlementaires constituent la principale source de financement des activités de la Société. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2025, les crédits accordés au budget de PJCCI étaient de 262,4 M\$ (2024 – 231,5 M\$). Les crédits parlementaires utilisés totalisent 189,6 M\$, soit 72 % du financement disponible (2024 – 65,8 %).

En utilisant les mécanismes prévus à cet effet, la Société a reporté 25,5 M\$ (2024 – 42,5 M\$) de financement provenant des travaux de base d'entretien et de maintien d'actifs afin d'arrimer ce financement au calendrier des travaux planifiés. Par conséquent, le niveau de financement pour l'exercice terminé le 31 mars 2025 a été réduit à 236,9 M\$ (2024 – 189,2 M\$), ayant pour effet d'augmenter le taux d'utilisation à 80 % (2024 – 80,5 %).

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2025, le solde non utilisé du financement est donc de 47,3 M\$, soit l'écart entre le financement ajusté au montant de 236,9 M\$ et les crédits parlementaires de 189,6 M\$. Le solde non utilisé du financement s'explique principalement par des travaux reportés au pont Jacques-Cartier, à l'autoroute Bonaventure, ainsi que pour le projet Héritage Champlain.

État des flux de trésorerie

Les flux de trésorerie de la Société dépendent principalement de la date de réception des crédits parlementaires du gouvernement du Canada pour les dépenses liées aux projets et aux travaux d'entretien. Ils sont également liés au décaissement des sommes engagées pour ces dépenses. Le financement du gouvernement est autorisé pour une période de cinq ans. Ces sommes sont budgétées annuellement et déboursées sur une base trimestrielle à la suite de la comptabilisation des valeurs acquises pour les travaux ainsi que des biens et services reçus.

RÉTROSPECTIVE FINANCIÈRE DES CINQ DERNIERS EXERCICES

EXERCICE CLOS LE 31 MARS
(en millions de dollars canadiens)

			Redressé		Tel que publié
	2025	2024	2023	2022	2021
	\$	\$	\$	\$	\$
REVENUS					
Baux et permis	0,6	0,7	0,6	0,6	0,6
Intérêts	1,4	3,6	1,7	0,4	0,4
Disposition de matériaux – Pont Champlain d'origine	-	-	-	0,1	0,1
Transfert - Autre	-	-	-	7,2	-
Autres sources	1,0	0,2	3,5	0,1	-
Total des revenus	3,0	4,5	5,8	8,4	1,1
CHARGES					
Entretien et déconstruction	131,9	142,1	186,1	200,9	176,1
Fonctionnement	4,4	4,3	4,4	4,5	4,3
Administration	19,2	19,9	17,5	16,9	15,9
Obligations environnementales	15,9	(25,7)	121,5	(2,2)	3,4
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	-	-	-	-	0,1
Total des charges	171,4	140,6	329,5	220,1	199,8
Déficit avant financement du gouvernement du Canada	(168,4)	(136,1)	(323,7)	(211,7)	(198,7)
Portion des paiements de transfert pour les charges d'exploitation	136,9	132,6	174,7	189,2	170,5
Portion des paiements de transfert pour les immobilisations corporelles	52,7	19,8	28,0	50,4	63,7
Transfert – Autre	1,2	-	12,4	-	-
Excédent (déficit) de l'exercice lié aux activités	22,4	16,3	(108,6)	27,9	35,5



Section 5

États financiers

Responsabilité de la direction relativement à l'information financière

La direction de Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée (« la Société ») est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Cette responsabilité implique la sélection de principes comptables appropriés et la capacité de faire preuve de jugement dans l'établissement d'estimations raisonnables.

La direction maintient des systèmes financiers et des contrôles internes appropriés. Ces systèmes et pratiques sont conçus de manière à fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs de la Société sont protégés adéquatement, que ses ressources sont gérées de façon économique et efficiente et que ses opérations sont réalisées avec efficacité. Ces systèmes et pratiques sont également conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les opérations de la Société sont dûment autorisées et effectuées en conformité avec l'instruction émise en vertu de l'article 89 et la Partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, le *Règlement sur les Ponts Jacques-Cartier et Champlain Inc.* pris en vertu de la *Loi maritime du Canada* et les statuts et le règlement administratif de la Société.

Au 31 mars 2025, le conseil d'administration est composé de six (6) administrateurs, incluant la première dirigeante de la Société. Celui-ci, par l'entremise du comité d'audit, veille à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière et de contrôle interne. Le comité d'audit rencontre la direction et les auditeurs pour examiner comment chacun s'acquitte de ses responsabilités et pour discuter de l'audit, des contrôles internes et d'autres questions financières pertinentes. Les états financiers sont révisés et approuvés par le conseil d'administration sur la recommandation du comité d'audit.

La vérificatrice générale du Canada audite les états financiers de la Société et son rapport indique l'étendue de son audit et son opinion sur les états financiers.



Sandra Martel, ing.
Première dirigeante

Longueuil, Canada
Le 26 juin 2025



Lucie Painchaud, CPA
Directrice principale, Administration et trésorière



Bureau du
vérificateur général
du Canada

Office of the
Auditor General
of Canada

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au ministre de l'Infrastructure et des Collectivités

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2025, et l'état des résultats, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à la conformité aux autorisations spécifiées

Opinion

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations de Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la conformité a été effectué sont les suivantes : la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, le *Règlement sur les Ponts Jacques-Cartier et Champlain Inc.* de la *Loi maritime du Canada*, les statuts et le règlement administratif de Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée ainsi que l'instruction donnée en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

À notre avis, les opérations de Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux autorisations spécifiées susmentionnées. De plus, conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis les principes comptables des Normes comptables canadiennes pour le secteur public ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Responsabilités de la direction à l'égard de la conformité aux autorisations spécifiées

La direction est responsable de la conformité de Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée aux autorisations spécifiées indiquées ci-dessus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité de Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée à ces autorisations spécifiées.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées

Nos responsabilités d'audit comprennent la planification et la mise en œuvre de procédures visant la formulation d'une opinion d'audit et la délivrance d'un rapport sur la question de savoir si les opérations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont en conformité avec les exigences spécifiées susmentionnées.

Pour la vérificatrice générale du Canada,



Chantale Perreault, CPA auditrice
Directrice principale

Montréal, Canada
Le 26 juin 2025

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 MARS

(en milliers de dollars canadiens)

	2025	2024
	\$	\$
Actifs financiers		
Trésorerie	34 500	43 245
Débiteurs (Note 4)	15 898	4 925
Total des actifs financiers	50 398	48 170
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (Note 5)	40 720	37 815
Avantages sociaux futurs (Note 6)	124	149
Retenues contractuelles (Note 7)	8 269	8 998
Revenus reportés	285	269
Obligations environnementales (Note 8)	116 002	112 688
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (Note 9)	163	6 368
Total des passifs	165 563	166 287
Dette nette	(115 165)	(118 117)
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (Note 10)	675 984	656 540
Charges payées d'avance	1 630	1 676
Total des actifs non financiers	677 614	658 216
Excédent accumulé (Note 11)	562 449	540 099

ÉVENTUALITÉS ET OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (NOTES 12 et 13)

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le conseil d'administration



Administrateur



Administrateur

ÉTAT DES RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS (en milliers de dollars canadiens)

	2025		2024
	Budget	Réel	Réel
	\$	\$	\$
Revenus			
Baux et permis	600	636	655
Intérêts	1 750	1 358	3 650
Autres sources	-	958	225
Total des revenus	2 350	2 952	4 530
Charges (Note 14)			
Entretien et déconstruction	197 388	131 866	142 111
Fonctionnement	8 100	4 384	4 332
Administration	25 230	19 228	19 856
Obligations environnementales	(10 556)	15 908	(25 750)
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	-	9	-
Total des charges (Note 14)	220 162	171 395	140 549
Déficit avant financement du gouvernement du Canada	(217 812)	(168 443)	(136 019)
Portion des paiements de transfert pour les charges d'exploitation	190 731	136 942	132 604
Portion des paiements de transfert pour les immobilisations corporelles	71 683	52 662	19 814
Transfert - Autre (Note 15)	-	1 189	-
Excédent de l'exercice lié aux activités	44 602	22 350	16 399
Excédent accumulé lié aux activités au début de l'exercice	533 103	540 099	523 700
Excédent accumulé lié aux activités à la fin de l'exercice	577 705	562 449	540 099

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS (en milliers de dollars canadiens)

	Budget	2025 Réel	2024 Réel
	\$	\$	\$
Excédent de l'exercice lié aux activités	44 602	22 350	16 399
Acquisition d'immobilisations corporelles (Note 10)	(71 683)	(53 851)	(19 815)
Amortissement des immobilisations corporelles (Note 10)	37 637	34 407	34 654
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	(34 046)	(19 444)	14 839
Addition de charges payées d'avance	-	(1 598)	(2 210)
Utilisation de charges payées d'avance	-	1 644	2 129
Total de la variation due aux charges payées d'avance	-	46	(81)
Total de la variation de l'avance sur contrat	-	-	4 144
Diminution de la dette nette	10 556	2 952	35 301
Dette nette au début de l'exercice	(142 661)	(118 117)	(153 418)
Dette nette à la fin de l'exercice	(132 105)	(115 165)	(118 117)

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS (en milliers de dollars canadiens)

	2025	2024
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent de l'exercice lié aux activités	22 350	16 399
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Transfert – Autre (Note 15)	(1 189)	
Amortissement d'immobilisations corporelles (Note 10)	34 407	34 654
Perte sur disposition d'immobilisation corporelles	9	-
Variation des obligations environnementales	15 908	(25 750)
Variation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	404	(240)
Variation des autres éléments		
(Augmentation) diminution des débiteurs	(10 973)	34 348
Diminution des créditeurs et charges à payer	(4 273)	(23 128)
Diminution des avantages sociaux futurs	(25)	(58)
Diminution des retenues contractuelles	(729)	(1 112)
Augmentation (diminution) des revenus reportés	16	(51)
Diminution (augmentation) des charges payées d'avance	46	(81)
Diminution d'avance sur contrat	-	4 144
Diminution des obligations environnementales	(12 594)	(5 207)
Diminution des obligations liées à la mise hors service des immobilisations	(6 609)	(187)
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement	36 748	33 731
Activités d'investissement en immobilisations corporelles		
Sorties de fonds relatives à l'acquisition d'immobilisations corporelles	(45 493)	(20 275)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement en immobilisations corporelles	(45 493)	(20 275)
(Diminution) augmentation de la trésorerie	(8 745)	13 456
Trésorerie au début de l'exercice	43 245	29 789
Trésorerie à la fin de l'exercice	34 500	43 245

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.



NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

1. POUVOIR ET ACTIVITÉS

La Société Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée (« la Société ») fut constituée le 3 novembre 1978 en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, en tant que filiale en propriété exclusive de l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent. À titre de société d'État, elle est assujettie à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP). Le 1^{er} octobre 1998, elle est devenue filiale à 100 % de La Société des ponts fédéraux Limitée (SPFL). Le 13 février 2014, telle qu'autorisée par un décret du gouverneur en conseil daté du 10 février 2014, la SPFL a cédé la totalité de ses actions de Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée à la ministre des Transports au nom de Sa Majesté du chef du Canada. En vertu d'un second décret, le gouverneur en conseil a nommé le président du Conseil privé à titre de ministre de tutelle de la Société avec effet à compter du 13 février 2014. Depuis ce transfert, la Société est une société d'État mère inscrite à la Partie I de l'annexe III de la LGFP. Le 4 novembre 2015, en vertu d'un nouveau décret, le gouverneur en conseil a nommé le ministre de l'Infrastructure, des Collectivités et des Affaires intergouvernementales à titre de ministre de tutelle de la Société.

Depuis le 1^{er} décembre 1978, la Société a la responsabilité de la gestion, de l'entretien et du contrôle du pont Jacques-Cartier, du pont Champlain d'origine (aujourd'hui déconstruit) ainsi que d'une section de l'autoroute Bonaventure. Le 1^{er} octobre 1998, conformément à une directive émise par le ministre des Transports en vertu de la *Loi maritime du Canada*, la Société a obtenu la responsabilité de gérer la section fédérale du pont Honoré-Mercier et le tunnel de Melocheville. Le 2 décembre 1999, la gestion de l'Estacade du pont Champlain (régulateur des glaces) a été transférée du ministre des Transports à la Société. Le 1^{er} avril 2015, un décret visant le transfert des approches sud et nord du pont Champlain d'origine a fait en sorte que la Société n'est plus responsable de la gestion et de l'entretien des terrains et structures constituant les actifs cédés, à l'exception de quelques parcelles aux approches nord et sud. Le 12 novembre 2024, la propriété et la gestion de la structure du pont de Québec ont été cédées à la Société par le gouvernement du Canada. Le corridor du tablier ferroviaire demeure la propriété de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN). Le tablier routier et la piste polyvalente, quant à eux, sont sous la responsabilité du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) du Québec.

En juillet 2015, la Société a reçu une instruction (C.P. 2015-1112) en vertu de l'article 89 de la LGFP pour harmoniser ses politiques, lignes directrices et pratiques de dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements avec les politiques, directives et instruments connexes sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements du Conseil du Trésor du Canada, d'une manière qui est conforme à ses obligations légales, et pour rendre compte de la mise en œuvre de cette instruction dans son prochain plan d'entreprise. La Société confirme qu'elle rencontre les exigences de l'instruction depuis décembre 2015.

La Société n'est pas assujettie aux lois de l'impôt sur le revenu.

La Société dépend du gouvernement du Canada pour son financement.

2. MÉTHODES COMPTABLES IMPORTANTES

Ces états financiers ont été dressés par la direction selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCCSP).

Les principales méthodes comptables suivies par la Société sont les suivantes :

Transferts gouvernementaux

Les paiements de transferts gouvernementaux sont comptabilisés comme produits lorsque le transfert est autorisé et que les critères d'admissibilité sont satisfaits, sauf dans la mesure où les stipulations entraînent une obligation qui satisfait à la définition d'un passif. Les transferts sont comptabilisés comme produits reportés lorsque les stipulations entraînent la création d'un passif. Le revenu est comptabilisé à l'État des résultats à mesure que les stipulations sont rencontrées. Toute portion des transferts gouvernementaux à laquelle la Société a droit, mais qu'elle n'a pas reçue, est comptabilisée au montant à recevoir du gouvernement du Canada.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Les remplacements et les améliorations importantes qui prolongent la durée de vie des actifs actuels sont capitalisés. Les frais de réparation et d'entretien sont imputés aux résultats au moment où ils sont engagés. Les frais qui permettent d'accroître leur capacité de service, leur sécurité ou leur efficacité sont capitalisés.

Les sommes relatives aux projets en voie de réalisation sont reportées à la rubrique appropriée des immobilisations corporelles lorsque le projet est achevé et elles sont amorties conformément à la politique de la Société.

Les immobilisations reçues sous forme d'apport de ministères, d'organismes et de sociétés d'État relevant du gouvernement du Canada ou d'autres gouvernements sont comptabilisées à la juste valeur à la date du transfert.

Les immobilisations corporelles, incluant la portion capitalisée relative à l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations, sont amorties en fonction de leur durée de vie utile prévue par composante, selon la méthode de l'amortissement linéaire, sur les périodes suivantes :

- Ponts, routes et promenades : entre 2 et 48 ans;
- Bâtiments : 40 ans;
- Véhicules et équipements : entre 5 et 15 ans;
- Autres :
 - Mobilier : 10 ans;
 - Améliorations locatives : le moindre de la durée de vie utile ou la durée du bail;
 - Matériel informatique : 3 ans.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Société de fournir des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur immobilisations corporelles sont passées en charges dans l'État des résultats.

Avantages sociaux futurs

RÉGIME DE RETRAITE

Tous les employés de la Société sont affiliés au Régime de retraite de la fonction publique (« le Régime »). Il s'agit d'un régime contributif à prestations déterminées établi par la loi dont le gouvernement du Canada est le promoteur. Les employés et la Société doivent verser des cotisations au Régime pour financer le coût des services rendus au cours de l'exercice financier. Aux termes des textes de loi en vigueur, la Société n'a pas d'obligation juridique ou implicite de verser des cotisations supplémentaires pour financer



le coût des services passés ou des carences de financement du Régime. Par conséquent, les cotisations sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel les employés rendent les services et elles représentent l'obligation totale de la Société au titre des prestations de retraite. La Société n'est pas tenue par la loi de combler les déficits actuariels du Régime.

AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI ET ABSENCES RÉMUNÉRÉES

Les employés ont droit à des jours de congé de maladie et à des indemnités d'accident de travail, tel que le prévoient leurs conditions d'emploi. Les employés de la Société se voient verser annuellement la portion non utilisée de leurs jours de congé de maladie. Ces paiements annuels sont comptabilisés directement dans les charges courantes de l'exercice. Avant le 9 décembre 2016, les employés syndiqués accumulaient les jours de congé de maladie non utilisés qui étaient monnayables à leur départ. La Société a enregistré un passif pour les employés ayant des soldes de congés non utilisés en banque à cette date et qui ont fait le choix de les conserver jusqu'à leur départ.

De plus, les employés de la Société étant assujettis à la *Loi sur l'indemnisation des agents de l'État*, la Société comptabilise le coût des indemnités d'accident de travail à verser lorsque le fait à l'origine de l'obligation se produit. Le passif que représentent ces avantages est établi selon les hypothèses les plus probables de la direction en matière d'évolution des salaires, de l'âge des employés, des années de service, de la probabilité de départ et de l'espérance de vie moyenne. Ces hypothèses sont révisées annuellement. Les avantages postérieurs à l'emploi et les absences rémunérées sont comptabilisés à la valeur actualisée.

Obligations environnementales

Lorsque la Société accepte la responsabilité face à des sites dont la contamination dépasse les normes environnementales, qu'elle prévoit d'abandonner des avantages économiques futurs à cet effet et lorsque le montant en cause peut être estimé de façon raisonnable, une obligation au titre de l'assainissement des sites contaminés est comptabilisée à titre de passif à l'État de la situation financière. Les coûts futurs estimatifs sont comptabilisés comme passif et sont basés sur la valeur actualisée des flux de trésorerie estimatifs liés aux coûts les plus probables à engager. S'il s'avère impossible de faire une estimation raisonnable du montant, cette situation sera divulguée par voie de note aux états financiers. Les autres charges associées à des mesures environnementales sont comptabilisées comme charge d'Obligations environnementales au fur et à mesure qu'elles sont encourues.

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

La Société comptabilise des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations dans la période au cours de laquelle naissent des obligations juridiques à cet égard, dans la mesure où tous les critères suivants sont respectés :

- Il existe une obligation juridique à engager des coûts de mise hors service relativement à une immobilisation corporelle;
- L'opération ou l'événement passé à l'origine du passif est survenu;
- Il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés;
- Il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause.

La valeur actualisée de l'obligation est comptabilisée à titre de passif à l'État de la situation financière alors que les coûts de mise hors service de l'immobilisation sont ajoutés à la valeur comptable de l'immobilisation corporelle correspondante (ou d'une de ses composantes) et amortis sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation.

Une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations peut survenir en relation avec une immobilisation qui n'est pas comptabilisée ou n'est plus en utilisation productive. Dans ce cas, le coût de la mise hors service de l'immobilisation est directement passé en charge à l'État des résultats.

Le solde du passif à l'État de la situation financière est la meilleure estimation de la Société pour retirer l'obligation de mise hors service.

Les flux de trésorerie estimatifs nécessaires pour régler les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations comprennent les coûts directement attribuables aux activités de mise hors service des immobilisations en cause et comprennent également les activités au titre du fonctionnement, de l'entretien et de la surveillance après la mise hors service qui font partie intégrante de la mise hors service de l'immobilisation corporelle. Les flux de trésorerie estimatifs sont établis d'après des études qui tiennent compte de diverses hypothèses sur les moyens à prendre et sur l'échéancier à suivre pour la mise hors service.

La Société révisé annuellement l'évaluation de ces obligations en fonction des diverses hypothèses et estimations inhérentes aux calculs, des progrès technologiques éventuels et de l'évolution des normes, lois et règlements applicables.

Si les critères ne sont pas respectés, la Société évalue alors si la situation se conforme à une éventualité et en fait la comptabilisation ou la divulgation appropriée.

Instruments financiers

La Société détermine, évalue et gère les risques financiers afin d'en minimiser l'incidence sur ses résultats et sa situation financière. Les risques financiers sont gérés conformément à des critères précis divulgués à la note 16. La Société ne se livre pas à des opérations spéculatives et elle n'utilise pas de dérivés.

La comptabilisation des instruments financiers dépend de leur classification telle que présentée dans le tableau suivant :

CATÉGORIES	INSTRUMENTS FINANCIERS	ÉVALUATION
Actifs financiers	Trésorerie	Coût ou coût après amortissement
	Débiteurs (autres que les taxes à recevoir)	
Passifs financiers	Créditeurs et charges à payer	Coût ou coût après amortissement
	Retenues contractuelles	

Éventualités

Les éventualités résultent des situations incertaines dont le dénouement dépend d'un ou de plusieurs événements futurs. Les éventualités comprennent les passifs éventuels et les actifs éventuels.

Les passifs éventuels sont des passifs potentiels qui pourraient devenir des passifs réels si un ou des événements futurs se produisaient. S'il est probable qu'un événement survienne et qu'une estimation raisonnable du passif à engager peut être faite, une provision est comptabilisée et une charge est enregistrée. Si la probabilité de l'événement ne peut être déterminée ou que le montant en cause ne peut être estimé raisonnablement, une éventualité est présentée dans les notes afférentes aux états financiers.

Les actifs éventuels sont des actifs potentiels qui pourraient devenir des actifs réels si un ou des événements futurs se produisaient. S'il est probable que l'événement futur se produise, l'existence de l'actif éventuel est divulguée dans les notes afférentes aux états financiers.

Incertitude relative à la mesure

Lors de la préparation des états financiers conformément aux NCCSP, la direction doit avoir recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des revenus et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier de façon significative par rapport à ces estimations.

Les principales estimations utilisées dans la préparation de ces états financiers se rapportent notamment à la durée de vie utile des immobilisations corporelles, aux transferts d'actifs, aux frais courus et aux réclamations de fournisseurs, au passif lié aux avantages sociaux futurs ainsi qu'aux éventualités.

Les passifs environnementaux et les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont également sujets à une incertitude relative à la mesure, en raison des technologies en constante évolution

utilisées dans le cadre des activités d'assainissement des sites contaminés ou de mise hors service des immobilisations, de l'utilisation de la valeur actualisée des coûts estimés futurs, de l'inflation, de l'augmentation des taux d'intérêt, et du fait que, dans le cas des passifs environnementaux, tous les sites n'ont pas fait l'objet d'une évaluation complète de l'étendue et de la nature de l'assainissement. Des modifications apportées aux hypothèses sous-jacentes, à l'échéancier des dépenses et à la technologie utilisée, des révisions aux normes environnementales, ou des changements à la réglementation pourraient entraîner des changements importants aux passifs comptabilisés.

L'établissement de la juste valeur des actifs transférés est sujet à une incertitude relative à la mesure, attribuable à la nature complexe et spécialisée de certains actifs, aux fluctuations des conditions économiques et sectorielles, à l'application de méthodologies d'évaluation reposant sur des paramètres et des postulats économiques, ainsi qu'à la disponibilité limitée de données de marchés comparables pour des actifs de nature similaire dans le secteur public. Nonobstant le recours à des expertises professionnelles et l'application de normes d'évaluation établies conformément aux pratiques comptables généralement reconnues, toute révision des hypothèses économiques fondamentales, des facteurs d'actualisation appliqués, des approches méthodologiques retenues, ou toute modification substantielle des paramètres macroéconomiques pourrait occasionner des ajustements aux montants comptabilisés au titre de la juste valeur de ces actifs.

Données budgétaires

Les données budgétaires incluses aux états financiers ont été fournies à titre de comparaison et ont été approuvées par le conseil d'administration. Les budgets de l'excédent accumulé lié aux activités au début de l'exercice ainsi que la dette nette au début de l'exercice présentés dans les états financiers de la Société sont ajustés annuellement pour tenir compte du réel au moment de produire le budget. Ils diffèrent ainsi des montants publiés de l'année précédente.

3. ADOPTION D'UNE NOUVELLE NORME COMPTABLE

Aucune nouvelle norme comptable ayant un impact significatif n'a été adoptée au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2025.

4. DÉBITEURS

Les débiteurs sont constitués des éléments suivants :

	2025	2024
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$
Sommes à recevoir du gouvernement du Canada	12 958	1 428
Taxes à recevoir	2 099	2 427
Refacturation de travaux à des partenaires d'affaires	781	782
Autres débiteurs	60	288
Total des débiteurs	15 898	4 925

5. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

Les créditeurs et charges à payer sont constitués des éléments suivants :

	2025	2024
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$
Fournisseurs et frais courus	38 657	34 919
Salaires et charges sociales	2 063	2 896
Total des créditeurs et charges à payer	40 720	37 815

6. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régime de retraite

Tous les employés de la Société participent au Régime de retraite de la fonction publique (« le Régime »). Le président du Conseil du Trésor du Canada établit les cotisations exigées de l'employeur, lesquelles représentent un multiple des cotisations exigées des employés. Le taux de cotisation de base de la Société en vigueur à la fin de la période s'établissait à 9,06 % (9,35 % en 2024) du salaire annuel versé aux employés embauchés avant le 1er janvier 2013 et à 7,95 % (7,94 % en 2024) du salaire annuel versé aux employés embauchés après le 31 décembre 2012.

Les cotisations au Régime au cours de l'exercice se répartissent comme suit :

	2025	2024
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$
Cotisations de l'employeur	2 117	1 920
Cotisations des employés	1 975	1 771

Le gouvernement est tenu par la loi de verser les prestations associées au Régime. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de service valide, multiplié par la moyenne des cinq (5) meilleures années salariales consécutives. Les prestations sont coordonnées avec celles du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées à l'inflation.

Avantages postérieurs à l'emploi et absences rémunérées

Pour calculer l'obligation pour les absences rémunérées liée aux congés de maladie accumulés au 9 décembre 2016 des employés ayant choisi de les reporter, la Société estime une probabilité de départ des employés de 15 % (15 % en 2024) avant l'éligibilité à la retraite.

Pour les avantages postérieurs à l'emploi relatifs aux accidents de travail, la Société a reconnu une obligation en fonction d'une espérance de vie moyenne de 80 ans (80 ans en 2024) comme hypothèse de fin du paiement de l'indemnité.

Dans les deux cas, la Société utilise un taux de croissance de la rémunération de 2,0 % (3,0 % en 2024) et un taux d'actualisation de 2,5 % (4,5 % en 2024).

Le passif lié aux avantages postérieurs à l'emploi comprend les éléments suivants :

	2025	2024
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$
Obligation au titre des indemnités constituées au début de l'exercice	149	207
Coût des services rendus au cours de l'exercice	19	1
Indemnités versées au cours de l'exercice	(44)	(59)
Obligation au titre des indemnités constituées à la fin de l'exercice	124	149

7. RETENUES CONTRACTUELLES

Les retenues contractuelles (incluant les retenues d'exécution et les retenues de garantie) représentent le total des sommes que la Société retient provisoirement sur les sommes dues à des entrepreneurs durant la réalisation des travaux en vue de garantir l'exécution par ces derniers de leurs obligations portant sur les garanties de rectification et de correction des défauts, vices et malfaçons des travaux réalisés. Les périodes de garantie applicables à chacun des contrats débutent à la suite de l'émission du certificat provisoire d'achèvement des travaux visés. La Société procède alors à la remise de la retenue contractuelle de 5 % (désignée retenue d'exécution) et retient une nouvelle somme équivalant à 2,5 % à titre de retenue contractuelle (désignée retenue de garantie).

Les contrats prévoient que la Société versera la deuxième portion de 2,5 % de la retenue contractuelle (désignée retenue de garantie) réduite, le cas échéant, de toute somme due par l'entrepreneur en application des clauses du contrat, après l'expiration de la période de garantie.

8. OBLIGATIONS ENVIRONNEMENTALES

La Société procède à un inventaire de tous les terrains sous sa gestion afin de classer leur état environnemental et prioriser les interventions si requises. Le portefeuille de la Société compte un certain nombre de terrains dont les sols sont contaminés au-delà des critères acceptables. Les terrains concernés se situent sous le pont Jacques-Cartier, à l'emplacement du pont Champlain d'origine et aux abords de l'autoroute Bonaventure.

La Société a relevé un total de 18 sites (19 en 2024) qui pourraient être contaminés et devoir faire l'objet d'une évaluation, d'un assainissement ou d'une stratégie de gestion de risques et d'un suivi. Pour sept (7) des 18 sites (six (6) en 2024), des mesures d'assainissement ou stratégies de gestion de risques sont mises en place ou prévues pour lesquelles un passif de 116,0 M\$ (112,7 M\$ en 2024) a été comptabilisé.

En ce qui concerne les 11 sites qui n'ont pas fait l'objet de stratégies de gestion de risques ou de mesures d'assainissement (13 en 2024), 10 d'entre eux sont à différents stades des essais et des évaluations (11 en 2024). Si l'assainissement ou une stratégie de gestion de risques est nécessaire, la Société prévoit abandonner des avantages économiques futurs à cet effet et un passif sera comptabilisé dès qu'une estimation raisonnable pourra être déterminée. Quant au dernier site, la Société ne prévoit pas renoncer à des avantages économiques futurs vu l'absence probable d'incidence environnementale ou de menace significative pour la santé humaine. Un (1) site a été fermé au 31 mars 2025.

Le tableau suivant présente les montants totaux estimatifs du passif environnemental qui reposent sur les hypothèses suivantes :

- Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la courbe réelle de rendement coupon zéro pour les obligations du gouvernement du Canada, publiées par la Banque du Canada. Le taux d'actualisation varie de 2,44 % à 3,17 % (2024 – 3,39 % à 4,53 %).
- Le taux d'inflation de 3,65 % (2024 – 3,61 %) est basé sur l'indice des prix de la construction de bâtiments non résidentiels.

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	2025		2024	
	\$		\$	
Secteurs	Passif non actualisé et inflationné	Passif actualisé et inflationné	Passif non actualisé et inflationné	Passif actualisé et inflationné
Autoroute Bonaventure : Secteur Est ⁽¹⁾	20 357	15 911	15 062	11 407
Autoroute Bonaventure : Secteur Ouest ⁽¹⁾	8 096	6 481	7 954	6 168
Autoroute Bonaventure – Reconfiguration ⁽²⁾	102 939	92 449	107 116	92 183
Autoroute Bonaventure – Secteur de l'île des Sœurs ⁽³⁾	-	-	444	418
Héritage Champlain ⁽⁴⁾	652	636	2 680	2 512
Pont Jacques-Cartier ⁽⁵⁾	538	525	-	-
Total	132 582	116 002	133 256	112 688

⁽¹⁾ Secteurs Est et Ouest de l'autoroute Bonaventure

Au 31 mars 2025, le dossier environnemental prioritaire pour la Société demeure celui des terrains situés dans le secteur de l'autoroute Bonaventure. Ces terrains, gérés par la Société depuis 1978, sont situés sur une partie et à proximité d'un ancien site d'enfouissement exploité par la Ville de Montréal de 1866 à 1966. Cet ancien site d'enfouissement couvre plusieurs terrains appartenant à différents propriétaires. La Société a effectué depuis 2003 des études et des tests de toxicité des eaux souterraines à cet endroit. Les tests ont révélé des eaux souterraines contaminées au-delà des critères acceptables. Étant donné la complexité du dossier, la présence de nombreux propriétaires et les coûts importants en cause, le gouvernement fédéral a privilégié le choix de solutions intégrées au problème environnemental de ce site. Ce site peut être divisé en deux (2) portions, soit le secteur Est et le secteur Ouest.

Pour le secteur Est, les opérations de confinement et de pompage ont débuté en 2018. Pour le secteur Ouest, le confinement des eaux souterraines et l'exploitation de l'usine de traitement ont débuté en 2017. La Société assure la gérance de ce projet. La portion des coûts assumée par la Société pour le secteur Ouest est de 50 % des coûts totaux à encourir.

Les obligations des secteurs Est et Ouest représentent la meilleure estimation de la direction des charges prévues pour les opérations de confinement, de traitement et de pompage et sont basées sur les coûts des contrats déjà octroyés. La durée des opérations incluse dans les obligations en lien avec les secteurs Est et Ouest est estimée à 15 ans. La durée des opérations sera au-delà de cette période, mais il est impossible pour le moment de déterminer les coûts au-delà de 15 ans. Il n'y a aucune valeur résiduelle aux projets.

(2) Autoroute Bonaventure – Reconfiguration

La Société a entamé le projet de reconfiguration de l'autoroute Bonaventure en un boulevard. Cette section de l'autoroute étant située dans une zone fortement contaminée, le projet inclut un important volet environnemental. Différentes stratégies d'intervention environnementale seront déployées en fonction des divers enjeux relatifs au secteur. Ces stratégies visent notamment la protection des ouvrages de confinement d'hydrocarbures en phase flottante (HPF) par la stabilisation des berges, l'ajout d'un système de confinement et de traitement des eaux souterraines sur le tronçon situé à l'ouest du pont Clément, la gestion des biogaz, la stabilisation des sols affectés par la dégradation de matières résiduelles, la gestion des déblais générés par les travaux, la disposition des sols excédentaires et la mise en place de couches barrières de sol propre.

L'obligation représente la meilleure estimation de la direction des coûts prévus pour ces travaux pour la durée du projet ainsi que pour l'opération du système d'exploitation à long terme, dont la durée est présentement estimée à 15 ans. Cependant, la durée de l'opération du système sera au-delà de cette période, mais il est impossible pour le moment de déterminer les coûts au-delà de 15 ans. Il n'y a aucune valeur résiduelle au projet. Cette estimation est basée sur des rapports d'experts et sur l'information disponible à la date des états financiers.

(3) Autoroute Bonaventure – Secteur de l'île des Sœurs

Ce projet consistait à réhabiliter le pont Clément, les voies routières et les viaducs dans le secteur de l'île des Sœurs afin de prolonger la durée de vie des infrastructures. La stratégie de gestion environnementale pour ce projet consistait principalement à disposer des sols contaminés excavés aux fins des travaux de réhabilitation dans des sites autorisés selon les normes en vigueur. Les travaux d'assainissement ont été complétés au cours de l'exercice 2024-2025 et par conséquent l'obligation a été éteinte.

(4) Héritage Champlain

Ce projet consiste à réaménager les terrains libérés suite à la déconstruction du pont Champlain d'origine et à réaliser notamment des aménagements fauniques en vue de restaurer des habitats du poisson. Les caractérisations réalisées en 2023 ont confirmé la présence de sols contaminés. La stratégie de gestion environnementale pour ce projet consiste principalement en la gestion des déblais générés par les travaux, la disposition des sols excédentaires selon les normes en vigueur et la mise en place de couches barrières de sol propre. L'obligation représente la meilleure estimation, par la direction, des coûts nécessaires pour la gestion de ces sols.

(5) Pont Jacques-Cartier

Les projets prévus au pont Jacques-Cartier incluent la réhabilitation du pavillon de l'île Sainte-Hélène, de même que la démolition du bâtiment de l'ancien poste de péage et le réaménagement du secteur de la Plaza. Ce deuxième projet prévoit non seulement la démolition du bâtiment mais également la végétalisation du secteur avec la création de bassins de biorétention. Des caractérisations effectuées entre 2020-2021 et 2024-2025 démontrent des concentrations de sols contaminés au-delà des critères acceptables.

La stratégie environnementale pour ces deux (2) projets consiste en la gestion des déblais générés par les travaux. Les sols excavés seront gérés selon les normes applicables en fonction de leur contamination et seront ainsi remplacés par des sols propres. L'obligation représente la meilleure estimation, par la direction, des coûts nécessaires pour la gestion de ces sols.

9. OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS

La Société a comptabilisé des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations pour le retrait de l'amiante dans un de ses bâtiments, et une obligation liée à la remise en état de lots qu'elle occupe. Cette dernière a été éteinte au cours de cet exercice.

Les changements survenus au cours de l'exercice dans les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations se détaillent comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)	2025			2024		
	\$			\$		
	Amiante	Obligation de remise en état	Total	Amiante	Obligation de remise en état	Total
Solde d'ouverture	45	6 323	6 368	45	6 750	6 795
Nouveaux passifs ou révisions	-	-	-	-	-	-
Passifs réglés	-	(6 609)	(6 609)	-	(187)	(187)
Révision des estimations	116	32	148	(1)	(448)	(449)
Charge de désactualisation ⁽¹⁾	2	254	256	1	208	209
Solde de clôture	163	-	163	45	6 323	6 368

(1) La charge de désactualisation correspond à l'augmentation de la valeur comptable d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation qui est attribuable à l'écoulement du temps.

Les dépenses futures non actualisées et ajustées en fonction de l'inflation liées aux projets et incluses dans le passif s'élèvent à 0,2 M\$ (2024 – 6,4 M\$). Il n'existe aucun recouvrement estimé ni aucune garantie financière ou arrangement de financement relativement aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations.

Les principales hypothèses qui ont été utilisées pour déterminer le montant de la provision sont les suivantes :

Taux ou fourchette	2025		2024	
	Amiante	Obligation de remise en état	Amiante	Obligation de remise en état
Taux d'actualisation	0,84 %	2,44 %	3,82 %	4,03 %
Période d'actualisation des dépenses	1 an	0 an	2 ans	1 an
Durée estimative du règlement des dépenses	1 an	0 an	2 ans	1 an

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en milliers de dollars canadiens)	Terrains \$	Ponts, routes et promenades \$	Bâtiments \$	Véhicules et équipements \$	Autres \$	Projets en voie de réalisation \$	Total \$
COÛT							
1er avril 2023	5 250	872 220	31 011	6 608	10 005	10 915	936 009
Acquisitions	-	997	113	200	380	18 125	19 815
Dispositions	-	-	-	-	-	-	-
Mise hors service	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	-	-	-	-	68	(68)	-
31 mars 2024	5 250	873 217	31 124	6 808	10 453	28 972	955 824
Acquisitions	-	3 291	-	6	401	50 163	53 861
Dispositions	-	-	-	-	-	-	-
Mise hors service	-	-	(10)	-	-	-	(10)
Transferts	-	3 112	-	-	103	(3 215)	-
31 mars 2025	5 250	879 620	31 114	6 814	10 957	75 920	1 009 675
AMORTISSEMENT CUMULÉ							
1er avril 2023	-	255 600	2 094	2 122	4 814	-	264 630
Amortissement	-	30 814	780	547	2 513	-	34 654
Dispositions	-	-	-	-	-	-	-
Mise hors service	-	-	-	-	-	-	-
31 mars 2024	-	286 414	2 874	2 669	7 327	-	299 284
Amortissement	-	30 591	784	551	2 482	-	34 408
Dispositions	-	-	-	-	-	-	-
Mise hors service	-	-	(1)	-	-	-	(1)
31 mars 2025	-	317 005	3 657	3 220	9 809	-	333 691
VALEUR COMPTABLE NETTE							
31 mars 2024	5 250	586 803	28 250	4 139	3 126	28 972	656 540
31 mars 2025	5 250	562 615	27 457	3 594	1 148	75 920	675 984

11. CAPITAL-ACTIONS

Le capital-actions autorisé est de 50 actions sans valeur nominale, et la Société a émis et entièrement libéré une (1) action au montant de 100 \$.

12. ÉVENTUALITÉS

Poursuites et réclamations

Dans le cours normal de son exploitation, la Société fait l'objet de réclamations ou de poursuites judiciaires dont elle ne peut prédire l'issue avec certitude. La direction a constitué, dans les comptes visés, des provisions qu'elle juge suffisantes et est d'avis que la résolution de telles éventualités, qui se présentent dans le cours normal de ses activités, ne devrait pas avoir d'incidence défavorable importante sur la situation financière de la Société. Ces provisions sont comptabilisées sous la rubrique Fournisseurs et frais courus à la note 5 - Créditeurs et charges à payer. La Société ne divulgue pas les montants en cause, car une telle divulgation pourrait nuire à l'issue du litige.

Au 31 mars 2025, il existe un actif éventuel qui fait l'objet d'une action en justice intentée par la Société contre un entrepreneur et certains consultants et dont le montant estimatif ne peut être déterminé. Aucun actif éventuel n'est comptabilisé dans les états financiers.

Autres éventualités

- a) La Société a signé des ententes pour placer, maintenir et utiliser des câbles ou conduits sur des terrains qui ne lui appartiennent pas. Advenant la résiliation de ces ententes, la Société devra enlever ses installations à ses frais. Au 31 mars 2025, ni les propriétaires des terrains ni la Société n'ont manifesté l'intention de résilier les ententes. Par conséquent, aucun passif éventuel lié à ces immobilisations n'a été constaté.
- b) La Société détient une structure érigée sur des terrains dont le propriétaire a transféré la gestion et l'administration au gouvernement du Canada. Le propriétaire des terrains pourrait reprendre ces derniers advenant un changement de leur utilisation, et ce, sans aucune indemnité pour la structure construite à condition qu'elle soit dans un état satisfaisant à la convenance du propriétaire. La Société n'a actuellement aucune intention de modifier l'utilisation actuelle de ces terrains. Par conséquent, aucun passif lié à cette immobilisation n'a été constaté.
- c) La Société détient d'autres structures également érigées sur des terrains dont le propriétaire a transféré l'administration au gouvernement du Canada. Advenant qu'un de ces terrains ne soit plus requis ou cesse d'être utilisé aux fins pour lesquelles le transfert d'administration a été consenti, ce terrain devra être rétrocédé au propriétaire, lequel avisera si les ouvrages, constructions ou améliorations y dessus construits sont requis. Le terrain devra avoir été remis en bon état à la satisfaction du propriétaire et dans le respect des exigences environnementales convenues, le tout, sans compensation. Une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations a été comptabilisée pour la remise en état du lot d'eau sur lequel était construit le pont de contournement de l'Île des Sœurs dans le chenal. Les travaux étant terminés, cette obligation s'est éteinte au 31 mars 2025 (Note 9). Pour les autres terrains, il existe une incertitude quant au moment où l'obligation de remise en état pourrait avoir lieu. La Société n'est donc pas en mesure d'estimer les coûts de remise en état. Par conséquent, aucun passif lié à la mise hors service de ces immobilisations n'a été constaté.

13. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Services de fonctionnement

Le montant minimal à verser pour des services de police s'établit à 4,0 M\$ pour le prochain exercice se terminant le 31 mars 2026 et 4,1 M\$ pour l'exercice se terminant le 31 mars 2027. L'entente en cours, qui peut être résiliée avec un préavis de 24 mois, se termine le 24 juin 2029 et son renouvellement n'est pas automatique.

Fournisseurs

La Société s'est engagée à verser une somme de 200,8 M\$ au cours des prochaines années, principalement pour des travaux majeurs et des services professionnels. Les paiements minimaux exigibles pour les prochains exercices sont les suivants :

(en milliers de dollars canadiens)	\$
2026	133 286
2027	30 378
2028	19 339
2029	8 491
2030 et suivants	9 281
TOTAL	200 775

Baux

La Société s'est engagée, en vertu de baux pour la location de locaux et d'équipements, à verser une somme de 2,9 M\$ au cours des prochaines années. Les paiements minimaux exigibles pour les prochains exercices sont les suivants :

(en milliers de dollars canadiens)	\$
2026	1 558
2027	608
2028	219
2029	222
2030 et suivants	267
TOTAL	2 874

14. CHARGES SELON LEUR OBJET

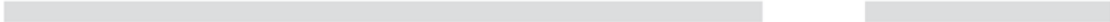
	2025	2024
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$
Entretien régulier et majeur	66 568	52 724
Déconstruction – Pont Champlain d'origine	3 307	30 157
Obligations environnementales	15 908	(25 750)
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	404	(240)
Amortissement des immobilisations corporelles	34 407	34 654
Salaires et avantages sociaux	27 575	26 261
Services professionnels	15 027	14 597
Biens et services	8 190	8 146
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	9	0
Total des charges	171 395	140 549

15. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Société est apparentée en termes de propriété commune à tous les ministères, organismes et sociétés d'État créés par le gouvernement du Canada ainsi qu'aux membres du conseil d'administration, au premier dirigeant et aux directeurs principaux de la Société, aux proches parents de ceux-ci et aux entités soumises au contrôle de ces personnes. La Société s'engage dans des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités. Ces opérations sont constatées à la valeur d'échange, à l'exception du coût de l'audit des états financiers, effectué sans contrepartie, qui n'est pas constaté à l'État des résultats.

Au cours de l'exercice, la Société a comptabilisé des revenus sous la rubrique Autres sources pour des services sur des infrastructures dans la province de Québec rendus dans le cadre d'une entente de service avec Logement, Infrastructures et Collectivités Canada (LICC) (anciennement Infrastructure Canada). Les sommes à recevoir sont incluses sous la rubrique Refacturation de travaux à des partenaires d'affaires à la note 4 - Débiteurs.

Au cours de l'exercice, Sa Majesté du chef du Canada, représenté par le ministre de l'Infrastructure et des Collectivités, a cédé la propriété de la structure du pont de Québec à la Société en contrepartie de la somme d'un (1) dollar. Considérant la condition actuelle de la structure, son âge de plus de 100 ans dépassant sa durée de vie estimative, ainsi que les investissements importants requis pour sa réhabilitation, la juste valeur de l'immobilisation a été estimée à un (1) dollar. En cédant la propriété du pont de Québec, LICC a également transféré à PJCCI les obligations prévues à l'Acte de cession et servitudes entre le CN et Sa Majesté du chef du Canada ainsi qu'à la Convention entre le CN et le MTQ (aujourd'hui MTMD), lesquelles prévoient des revenus pour l'occupation de la structure, les servitudes et la contribution à son maintien. Ces revenus sont toutefois versés directement au Receveur général du Canada dans les comptes de LICC et ne sont pas comptabilisés dans les présents états financiers, n'étant pas disponibles pour la Société. Par conséquent, aucun revenu ni créance correspondante n'est reconnu par la Société au titre de ces arrangements contractuels.



De plus, LICC a transféré à la Société, sans contrepartie, la responsabilité d'équipements de fibres optiques, incluant des armoires et un abri de télécommunications. La juste valeur marchande de l'immobilisation, capitalisée sous la rubrique Ponts, routes et promenades à la note 10 - Immobilisations corporelles, est estimée à 1,2 M\$. Un revenu de paiement de transfert équivalent a été constaté à l'État des résultats de l'exercice.

16. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

La valeur comptable des instruments financiers de la Société équivaut approximativement à leur juste valeur.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. La Société est exposée au risque de crédit pour ce qui est de sa trésorerie et des débiteurs autres que les taxes à recevoir. La Société gère ce risque en traitant principalement avec le gouvernement et en surveillant de près l'attribution de crédit et le recouvrement en ce qui concerne les clients commerciaux. La valeur comptable, présentée dans l'État de la situation financière de la Société en ce qui a trait à ses actifs financiers exposés au risque de crédit, représente le montant maximal exposé au risque de crédit. Le risque de crédit de la Société n'est pas un risque important.

Le risque de crédit associé à la trésorerie est minimal puisqu'elle est composée d'encaisses et que la Société traite uniquement avec des institutions financières de renom qui sont membres de Paiements Canada.

Le risque de crédit associé aux débiteurs est minimal puisque la majorité des débiteurs sont à recevoir des organismes gouvernementaux. Les autres débiteurs ne présentaient aucun solde en souffrance (aucun en 2024).

Le niveau de risque de crédit et les procédures mises en place pour mitiger ce risque sont similaires à ceux de l'exercice précédent.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société ne soit pas en mesure de respecter ses obligations à leur échéance. La Société gère le risque en établissant des budgets et des estimations détaillées de la trésorerie associées à ses activités, et en assurant un suivi régulier. Le risque de liquidité est faible puisque la Société est financée en majeure partie par le gouvernement du Canada.

Les échéances des passifs financiers de la Société sont les suivantes, selon les estimations :

	2025	2024
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$
Moins de 90 jours		
Créditeurs et charges à payer	40 720	37 719
Retenues contractuelles	3 888	3 249
Sous-total	44 608	40 968
90 jours à un an		
Créditeurs et charges à payer	-	96
Retenues contractuelles	3 264	4903
Sous-total	3 264	4 999
Plus d'un an		
Créditeurs et charges à payer	-	-
Retenues contractuelles	1 117	846
Sous-total	1 117	846
Total	48 989	46 813

Le niveau de risque de liquidité et les procédures mises en place pour mitiger ce risque sont similaires à ceux de l'exercice précédent.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois (3) types de risques : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix. La Société est seulement exposée au risque de taux d'intérêt. Cette exposition est attribuable à sa trésorerie. Pour réduire ce risque au minimum, la Société doit, conformément à sa politique de placement, investir son fonds de roulement excédentaire dans des instruments très liquides et à faible risque. Si les taux d'intérêt avaient varié de 1 % au cours de l'exercice, le revenu d'intérêts sur la trésorerie aurait varié d'environ 0,3 M\$ (0,7 M\$ en 2024).

Le niveau de risque pour le taux d'intérêt ainsi que les procédures mises en place pour mitiger ce risque sont similaires à ceux de l'exercice précédent.

+ + + + + + + + + +



Annexe

Conseil d'administration et dirigeants (au 31 mars 2025)

Administrateurs

Lesley Antoun
Henri-Jean Bonnis
Richard Cacchione
Sandra Martel
Me Éric Michaud
Me Sylvain Villiard

Dirigeants

Me Sylvain Villiard, président
Lesley Antoun, présidente adjointe
Sandra Martel, première dirigeante
Lucie Painchaud, trésorière
Me Paul Robert, secrétaire corporatif

Liste des comités du conseil d'administration (au 31 mars 2025)

Comité d'audit

Richard Cacchione, président
Me Éric Michaud
Me Sylvain Villiard

Comité des ressources humaines

Lesley Antoun, présidente
Henri-Jean Bonnis
Me Sylvain Villiard

Comité de gouvernance et d'éthique

Me Sylvain Villiard, président
Lesley Antoun
Richard Cacchione

Comité de risques

Henri-Jean Bonnis, président
Richard Cacchione
Me Éric Michaud

Sigles

CN – Canadien National

Conseil – Conseil d'administration de PJCCI

Digue – Digue de la Voie maritime du Saint-Laurent

LICC – Logement, Infrastructures et Collectivités Canada

LGFP - *Loi sur la gestion des finances publiques*

MTMD – Ministère des Transports et de la Mobilité durable

NCCSP - Normes comptables canadiennes pour le secteur public

PJCCI - Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée

SST – Santé et sécurité au travail





Participez à la conversation

[JacquesCartierChamplain.ca](https://www.JacquesCartierChamplain.ca)

